

Actes

**Mettre en oeuvre
des projets de prévention
des inondations
à l'échelle des bassins versants**

**Rencontres techniques nationales
8 janvier 2004
Orléans la Source**

organisées par



en partenariat avec



Mettre en oeuvre des projets de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants

Actes des rencontres techniques nationales du 8 janvier 2004 à
Orléans – La Source

SOMMAIRE

RESUME	3
PROGRAMME DES RENCONTRES.....	5
OUVERTURE DES TRAVAUX	7
1. Introduction du Président Eric DOLIGE	7
2. Intervention du Préfet Jean-Pierre LACROIX	9
SYNTHESE DES ATELIERS ET DISCUSSION.....	13
1. Atelier 1 : Information préventive	13
1.1 Synthèse de M. LEOBET (MEDD, Direction de la prévention des pollutions et des risques).....	13
1.2 Discussion.....	15
2. Atelier 2 : Réduction de la vulnérabilité.....	19
2.1 Synthèse de M. CAMP'HUIS (Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature).....	19
2.2 Discussion.....	20
3. Atelier 3 : Approche globale par bassin versant – Rétention des eaux à l'amont.....	25
3.1 Synthèse de M. BERTHERY (Entente Oise Aisne).....	25
3.2 Discussion.....	28
4. Atelier 4 : Gestion et pérennité des ouvrages.....	31
4.1 Synthèse de M. ROY (Etablissement Public Loire).....	31
4.2 Discussion.....	34
5. Synthèse générale	37
5.1 Synthèse de M. THEPOT (Etablissement Public Loire).....	37
5.2 Remerciements.....	39
DISCOURS DE CLÔTURE DE M. BERTEAUD (Directeur de l'Eau).....	41
ANNEXES	47
1. Participants aux rencontres du 8 janvier 2004 à Orléans.....	48
2. Rôle des EPTB et de l'Association Française des EPTB dans la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants	51

2.1 Rôle des EPTB.....	51
2.2 Rôle de l'Association Française des EPTB.....	53
3. Carte : résultat de l'appel à projets pour la prévention des inondations.....	57
4. Carte : réorganisation de la prévision des crues ; territoires et services support des SPC.....	58

RESUME

Le 8 janvier 2004, l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin a organisé, en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, des rencontres techniques sur le thème « **Mettre en œuvre des projets de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants** ».

Ces rencontres ont eu lieu à Orléans et ont rassemblé, sur invitation, une centaine d'acteurs, en majorité membres des services techniques de l'Etat, des collectivités et des EPTB, assurant pour la plupart la maîtrise d'ouvrage des projets retenus dans le cadre du plan national de prévention des inondations du MEDD.

Cette journée était organisée autour d'échanges et de débats à partir des cas concrets présentés dans **quatre ateliers** sur les thèmes suivants :

1. **Information préventive**
2. **Réduction de la vulnérabilité**
3. **Approche globale par bassin versant – Rétention des eaux à l'amont**
4. **Gestion des ouvrages et pérennité**

Ces thèmes, témoignent d'une nouvelle approche de la prévention des inondations, favorisant les projets intégrés, et pour laquelle des outils se mettent en place progressivement.

Ils correspondent notamment aux principaux volets autour desquels a été conçu l'appel à projets inondations d'octobre 2002 de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Parmi les recommandations formulées par les participants, synthétisées en fin de journée, on soulignera les deux suivantes :

1. Tenant compte des attentes fortes des populations et de la durée prévisible de mise en œuvre des stratégies de prévention des inondations, **l'accent devrait être mis en priorité sur le thème de la réduction de la vulnérabilité**, qui peut permettre d'avoir des résultats tangibles relativement rapidement, ... mais pour lequel un travail de réflexion et d'échange reste nécessaire, en raison du faible retour d'expérience que l'on a encore en la matière en France.
2. Par ailleurs, une deuxième recommandation transversale concerne le souhait unanime des participants de prévoir rapidement des moyens de **favoriser et de pérenniser l'échange d'expérience et la mise en réseau des acteurs publics**, sur le thème de la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants.

Ce document rassemblant les comptes-rendus des débats ainsi que le point de vue en clôture du Directeur de l'Eau, est une première initiative en ce sens.

PROGRAMME DES RENCONTRES

9h - 10h : Introduction de la journée

9h - 9h15 : Accueil et ouverture des travaux.
Eric DOLIGE, Président de l'Association Française des EPTB
Jean-Pierre LACROIX, Préfet de la Région Centre, Coordinateur du Bassin Loire Bretagne

9h15 - 10h15 : Présentation générale de la politique nationale de prévention des inondations et des 34 cas retenus à la suite de l'appel à projets du MEDD du 1^{er} octobre 2002.
Philippe ORIGNAC, bureau de la prévention des inondations, MEDD

10h45 - 13h : Travail en 4 ateliers

Thème et animateur	Exposés / cas présentés
1- Information préventive Bruno LEDOUX (Syndicat mixte interdépart ^{tal} d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle)	<ul style="list-style-type: none">Expérience en matière d'information préventive de la Ville de Grasse Patrick MESSAOUDI, Michel THOMAS (Grasse).Outils, supports et relais envisagés : cas de la Sèvre Nantaise Marie-Annick RANNOU (Institution interdépart^{tal}le du bassin de la Sèvre Nantaise)Retour d'expérience OSIRIS Jacky PREVOST, Stéphane GADOIS, (Saint Pryvé Saint Mesmin,)Attentes et participation de la population Michel RIOUX (Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables du Mans)Exposé sur le SCHAPI et la réforme des SPC Jean-Marie CARRIERE (SCHAPI)
2- Réduction de la vulnérabilité Jacques FAYE (DPPR, MEDD)	<ul style="list-style-type: none">Urbanisme : Ville de Saintes Harold RHETORET (Institution du Fleuve Charente)Urbanisme : cas de la ville de Labruguière (81) Jean-Louis DELJARRY (Maire de Labruguière)Présentation du diagnostic de vulnérabilité des entreprises Claire DEVAUX-ROS (Equipe Pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur Nature)
3- Approche globale par bassin versant – Rétention des eaux à l'amont Jean-Jacques VIDAL (DIREN Midi Pyrénées)	<ul style="list-style-type: none">Approche globale : cas de la Meuse Guy ROUAS (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents)Ralentissement dynamique pour la prévention des inondations Bernard CHASTAN (CEMAGREF)Rétention des eaux à l'amont : cas de l'Oudon Régine TIELEGUINE (Syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations)
4- Gestion des ouvrages et pérennité Philippe HUET (Inspection Générale de l'Environnement)	<ul style="list-style-type: none">Retour d'expérience sur les digues en Petite Camargue Paul ROYET, CEMAGREFRetour d'expérience sur le bassin de la Saône Marc FORET (Syndicat Mixte Saône et Doubs)Politique du MEDD Philippe ORIGNAC (Direction de l'eau)

14h45 - 17h15 : Synthèse des ateliers et discussion

Atelier 1 : Marc LEOBET (DPPR, MEDD)
Atelier 2 : Nicolas CAMP'HUIS (Equipe Pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur Nature)
Atelier 3 : Daniel BERTHERY (Entente Oise Aisne)
Atelier 4 : Jean-Luc ROY (Etablissement Public Loire)
Animation et synthèse générales : Régis THEPOT Délégué général de l'Association Française des EPTB

17h15 - 17h45 : Conclusions de la journée

Par Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau

OUVERTURE DES TRAVAUX

1. Introduction du Président Eric DOLIGE

Mesdames, Messieurs,

Soyez tous les bienvenus pour participer à cette journée de rencontres, organisée par l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Ces rencontres sont nationales et je salue tout particulièrement ceux d'entre vous qui ont fait un long déplacement pour se joindre à nous.

En cette période, j'ai également le plaisir de vous présenter à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2004.

Je souhaiterais introduire cette journée en vous faisant tout d'abord une brève présentation de l'Association Française des EPTB, puis du rôle des EPTB dans la prévention des inondations.

L'Association Française des EPTB, que je préside, a été créée en 1999. Elle rassemble aujourd'hui 24 EPTB, qui agissent directement, pour plus des deux tiers d'entre eux, pour la prévention des inondations. Ces 24 EPTB couvrent les $\frac{3}{4}$ du territoire métropolitain. Ainsi, 73 Départements et 12 Régions sont membres d'au moins un EPTB.

La dénomination d'Etablissement Public Territorial de Bassin sert à désigner des groupements de coopération des collectivités territoriales. Nos structures leur permettent de coopérer pour agir à **l'échelle des bassins versants**, pour leurs compétences liées à l'aménagement et à la gestion des fleuves, des grandes rivières, et de leurs bassins versants.

La loi sur les risques technologiques et naturels promulguée le 30 juillet 2003 comporte, à mon initiative, plusieurs mesures concernant les EPTB et leurs activités, et leur donne en particulier pour la première fois une **reconnaissance officielle** : « **pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau** »

Un groupe de travail a donc été formé au sein de l'Association Française des EPTB pour examiner les conséquences de cette loi et les projets de décrets d'application les concernant.

Les EPTB ont un rôle privilégié dans la prévention des inondations :

- ils assurent la fonction de **maître d'ouvrage** d'études et de travaux, ou le montage des financements nécessaires auprès de leurs membres,
- ils interviennent **en partenariat avec l'Etat et les Agences de l'eau** et servent, par le biais de leurs élus, de **relais d'information** auprès de leurs collectivités territoriales membres, voire directement auprès des riverains, en **favorisant l'appropriation locale des démarches**,
- ils **coordonnent et animent** les actions à l'échelle des bassins, pour assurer entre elles une **cohérence dépassant les frontières administratives traditionnelles** ; ils peuvent ainsi souvent servir d'interlocuteur unique,
- ils assurent, dans une mission d'**aménagement du territoire**, la **solidarité** entre secteurs **amont et aval**, et entre zones **urbaines et rurales** des cours d'eau.

Regroupés au niveau national, leurs principales actions communes ont été des communications, des propositions en préparation de la loi risques (décembre 2002), ou encore l'organisation d'un colloque national sur les inondations le 15 novembre 2000 à Paris, sur le thème : « Prévention des inondations et responsabilités des pouvoirs publics ».

Et c'est de nouveau une manifestation nationale sur le thème des inondations qui nous réunit aujourd'hui à Orléans.

Notre Association regroupe des maîtres d'ouvrages de la prévention des inondations, et c'est à ce titre, que le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable nous a demandé d'organiser des **rencontres techniques** regroupant les porteurs de projets intégrés de prévention des inondations, dans le cadre de la **convention de partenariat de trois ans signée en juillet 2002 entre le MEDD et l'Association**.

L'objectif de ces rencontres nationales est de réunir les principaux acteurs de la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants pour échanger leurs expériences. Ces rencontres s'adressent notamment aux acteurs techniques des collectivités et de l'Etat, impliqués dans les 34 projets retenus (dont 13 impliquant un EPTB) dans le cadre du **Plan national de lutte contre les inondations lancé par Madame Bachelot en octobre 2002**.

Cette journée a une vocation technique, et le travail **en ateliers** vise à permettre à chacun de confronter ses expériences et ses questions, afin de **repartir avec des éléments concrets** pour améliorer la prévention des inondations sur son bassin.

Ces rencontres ont aussi la particularité de **rassembler sur invitation les services des collectivités maîtres d'ouvrage et les services de l'Etat** qui sont partenaires dans les projets mis en œuvre.

Le thème de ces journées est une nouvelle fois d'une grande actualité, suite aux inondations du mois de décembre, et ses conclusions permettront, j'en suis certain, d'améliorer la vie de tous nos concitoyens.

Demain, vendredi 9 janvier, se tiendra en ce même endroit, une journée d'information sur les conséquences de la loi du 30 juillet 2003 sur les risques pour les collectivités locales, organisée par le Conseil Général du Loiret en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Certains parmi vous participeront aux deux manifestations, qui contribuent à renforcer Orléans comme centre d'expertise dans le domaine de la prévention des inondations.

Je vous souhaite à tous une journée riche de rencontres et d'échanges, en espérant que celle-ci connaîtra ensuite des suites concrètes sur le terrain.

2. Intervention du Préfet Jean-Pierre LACROIX

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de me joindre à vous ce matin. C'est vrai, Monsieur le Président, la Loire m'a beaucoup occupé ces dernières années mais cette préoccupation est la même dans tous les bassins et je retrouverai ailleurs, dans quelques semaines, très certainement ce même sujet. En effet, vous l'avez rappelé, les récents événements ont à nouveau montré la nécessité de poursuivre encore et toujours une politique volontariste, adaptée, en matière de prévention des inondations.

Les inondations, nous le savons bien, comme tous les risques naturels, ne peuvent pas être entièrement contrôlées par l'homme. En revanche, l'activité humaine peut, par certaines actions, par certains aménagements irréflectifs, aggraver le phénomène. La suppression des espaces de divagation des fleuves, par un endiguement continu, est un premier exemple. L'urbanisation dans les zones inondables, l'imperméabilisation des sols, l'arrachage systématique des haies sont autant de facteurs qui aggravent le phénomène, notamment pour l'aval. D'où l'importance de mener une action à l'échelle des bassins versants, en prenant en compte tous les facteurs, et à l'échelon national et même européen, d'échanger les expériences vécues ici ou là. C'est le travail que vous faites. Et c'est le travail qui continuera demain avec cette réflexion sur ce Centre Européen d'Orléans qui sera très certainement un élément important de la réflexion, justement sur ce sujet de la prévention.

Je voudrais citer quelques points qui me paraissent importants :

Parce qu'il faut mener des actions au plus près dans les bassins versants, et que dans ces bassins versants se manifestent des compétences, des connaissances, des expériences, des volontés, **il a été lancé par la Ministre de l'Ecologie un appel à projets** auquel vous avez fait référence, Monsieur le Président, qui s'inscrit bien dans cette démarche consistant à envisager tous les aspects des inondations, en agissant là où le rapport coût/efficacité est le meilleur.

34 projets ont été retenus pour l'ensemble du territoire national. Dans le bassin Loire Bretagne, 7 projets vont obtenir un financement de l'Etat, de l'ordre de 22 millions d'Euros sur la période 2003-2006, pour des actions de communication, d'information du public, des actions de réduction de la vulnérabilité des communes situées en zone inondable, des actions de prévention des inondations qui visent notamment à ralentir ou à étaler les pics des crues en amont.

Ces projets permettent également de développer un partenariat entre tous ceux qui ont un rôle à jouer : collectivités, Etat ; une partie des actions prévues par chacun étant sous maîtrise d'ouvrage soit d'une collectivité, soit d'un Etablissement public, soit de l'Etat.

Dans le même esprit, dans le même cadre de cette politique volontariste absolument nécessaire, l'adoption des **plans de protection contre les risques d'inondations** sera accélérée quand elle n'a pas encore eu lieu.

L'Etat assurera certains travaux de voirie, d'aménagement de ponts ; il réalisera les plans de secours d'établissements publics et enfin, dans une démarche d'information préventive, l'Etat s'engage à publier les **atlas des zones inondables**. C'est le cas pour le bassin de la Loire, c'est aujourd'hui le cas pour la Loire moyenne et cette publication sera sur Internet. On trouve déjà, sur le site de la DIREN de bassin, la DIREN Centre, des informations en temps réel lorsqu'il y a un événement concernant la montée des eaux par exemple.

Les services de l'Etat s'organisent également pour **agir de façon coordonnée au niveau de l'échelle hydrographique la plus adaptée possible**. Il faut avoir une vision globale, très bien ; il faut conduire un certain nombre d'actions, parfait ; mais il faut le faire sûrement de façon coordonnée, ne pas partir dans tous les sens, d'autant plus que les moyens de l'Etat comme d'ailleurs de tout le monde sont ce qu'ils sont et qu'il ne s'agit pas de se disperser. Alors l'idée c'est d'avoir effectivement **une vision globale par bassin** – je crois que là-dessus personne ne revient sur ce sujet – et ensuite, lorsqu'on s'aperçoit que c'est possible, qu'on est en mesure de le faire dans un sous-bassin, et bien il faut savoir déléguer - je parle des services de l'Etat - des responsabilités qui peuvent s'exercer au plus près du terrain.

Je prends l'exemple du bassin de la Maine, dont les trois affluents : la Mayenne, la Sarthe et le Loir traversent deux Régions administratives et cinq Départements. On ne va pas découper ce sujet unique en deux grosses tranches et puis ensuite en trois ou cinq petites parts, Région par Région. Ce serait tout à fait absurde parce que la Loire, la Maine, sont une et elles ont leurs réactions, elles, de façon parfaitement coordonnée. Cette réalité physique nous a conduits à décider de confier à un responsable unique de l'Etat : le Préfet du Maine-et-Loire, Préfet coordonnateur du bassin de la Maine pour la prévention des inondations, pour qu'il y ait effectivement sur le bassin de la Maine, un interlocuteur au plus près qui tienne compte de ces réalités.

Ce que je dis peut paraître banal et tellement évident qu'on aurait pu le faire depuis longtemps. Et bien détrompez-vous, ce n'est pas ça du tout! Les découpages administratifs ont longtemps perduré et se sont longtemps imposés à nos réflexions. Le dernier découpage administratif très problématique a été celui des contrats de plans où sur un fleuve comme la Loire, on a redécoupé les moyens financiers de l'Etat, de la Région et les contributions apportées par les autres financeurs notamment les Départements et les collectivités. On a pris le risque de faire fonctionner cela à six vitesses différentes. Il est bien difficile pour le Préfet, dit coordonnateur, d'Orléans d'imposer à un Conseil Régional qui est assez lointain de prendre une disposition conforme à ce qui a été décidé plus en aval. Donc, là aussi, les textes ont, depuis un an et demi, subi une accélération considérable et nous pouvons aujourd'hui travailler de façon coordonnée à l'échelon du bassin, et aussi, lorsqu'on est en mesure de le faire, sous-bassin par sous-bassin.

En ce qui concerne la Loire, pour prendre toujours cet exemple, en partie grâce à cette réorganisation et surtout à la volonté ministérielle d'avancer, l'Etat, organisé de façon plus claire, ciblant mieux ses compétences et ses responsabilités, a achevé tous les PPRI sur la Loire moyenne depuis la fin de l'année 2003. Il a exécuté péniblement en 2002 cinq millions d'euros de travaux, encore assez difficilement en 2003 dix millions de travaux et fera vingt millions de travaux – je ne parle que des contributions de l'Etat – en 2004 sur le lit et sur les levées. Donc on voit bien que l'organisation administrative, loin d'être un bavardage de réunions, a un effet concret sur le terrain et permet d'avancer.

En matière d'inondations, **les collectivités ont un rôle également très important à jouer** et j'aurai bien garde de l'oublier.

Ainsi dans le domaine de l'information préventive, une fois que l'Etat a préparé le document communal synthétique, le fameux DCS, on ne peut qu'encourager la réalisation des **documents d'information communaux sur les risques majeurs**, les DICRIM, qui relèvent complètement de la compétence des communes et qui permettent une information locale des habitants.

D'ailleurs, la loi sur la prévention des risques naturels et technologiques, que vous avez citée tout à l'heure, Monsieur le Président, donne encore plus – et c'est très bien – de compétences aux collectivités, en matière d'inondations, et précise bien ce rôle par rapport à celui de l'Etat. Et c'est là que de la même façon, on pourrait dire : "Attendez, vous êtes en train d'échanger quelques dizaines de compétences éparpillées le long d'un fleuve contre des milliers de compétences éparpillées le long d'un fleuve.

Chaque commune aura-t-elle alors les moyens de prendre alors le rôle des Etablissements publics, singulièrement des EPTB mais de tout Etablissement public, des Départements qui comme c'est le cas dans le Loiret, sont très actifs en la matière ? Ces **rôles d'échange d'informations, de partage de compétences, de mise en commun de connaissances**, tout cela me paraît extrêmement important et si je ne détaille pas les dispositions du texte du 30 juillet 2003 que nous connaissons bien, nous mesurons à travers ce texte la nécessité de travailler ensemble. Ensemble, c'est l'Etat et les collectivités territoriales, mais c'est aussi au sein des collectivités territoriales, le regroupement de ces dernières autour d'unités techniques professionnelles en mesure de les aider à remplir complètement leurs responsabilités.

Quand la loi dit que les collectivités ont la possibilité d'avoir une gestion, de constituer un domaine public fluvial, ce n'est pas très facile à écrire mais c'est encore moins facile à faire. Il est absolument nécessaire que ce travail conjoint se fasse et vous êtes l'expression de cette capacité donnée aux collectivités de faire se travail ensemble.

En tout cas, les services de l'Etat continueront à jouer un rôle tout à fait central dans la prévision des crues. La Ministre de l'Ecologie et du Développement durable a engagé, vous le savez, la réforme des SAC, des Services d'Annonces des Crues, pour les transformer, les faire muter. L'objectif

n'était pas d'en réduire le nombre, c'était de transformer la façon de travailler des SAC qui deviennent des services de prévision des crues. Pas de critique dans ma bouche vis-à-vis du travail qui a été fait par les agents fonctionnaires qui étaient dans les SAC mais il est vrai qu'il nous faut travailler certainement avec des moyens techniques et scientifiques beaucoup plus élaborés, et c'est la possibilité qui est offerte grâce à la création de ces Services de Prévisions des Crues.

En tant que Préfet Coordonnateur de Bassin, je peux et je veux garantir l'engagement de l'Etat dans les domaines de compétences qui sont les siens : le domaine de la prévision des crues, bien sûr ; la réalisation des atlas des zones inondables, je l'ai citée tout à l'heure ; les PPRI, Plans de Prévention des Risques d'Inondations et puis bien évidemment, le plus coûteux et quelquefois le plus complexe, **l'entretien des lits et des levées domaniaux sur le domaine public fluvial**, ce qui est relativement clair au bord de la Loire mais qui ne l'est pas partout sur le territoire national. Il y a des lieux où cet aspect de la domanialité est beaucoup plus complexe.

Et puis, bien évidemment, je n'oublierai pas le soutien financier aux projets des collectivités qui mettent en oeuvre les principes de la gestion intégrée par bassin versant mais aussi qui conduisent avec beaucoup d'imagination et de volontarisme des actions pour la protection de nos concitoyens, tout simplement pour permettre à nos concitoyens de prendre mieux conscience chaque jour de ce qu'est la prévention contre les inondations et de ce qu'est la réalité des risques qu'ils encourent dans tel ou tel point du territoire.

Je vous souhaite une bonne journée de travail et vous remercie de votre attention.

SYNTHESE DES ATELIERS ET DISCUSSION

1. Atelier 1 : Information préventive

1.1 Synthèse de *M. LEOBET* (MEDD, Direction de la prévention des pollutions et des risques)

Notre atelier s'intitulait "Information préventive" et ce qui est paradoxal à mes yeux, c'est que ce que nous appelons traditionnellement l'information préventive, est l'information de la population, et nous n'avons que peu traité de cette question.

Je vais vous rapporter très brièvement les exposés des **cinq intervenants** puis la synthèse des remarques que nous avons pu glaner au fil de la discussion et que nous avons pu restituer au groupe, de façon à s'assurer que nous étions en phase avec ce qu'il voulait exprimer.

La première intervenante était Madame RANNOU de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, qui a expliqué que suite à des inondations en 1983, ils avaient souhaité **mettre en place une annonce de crues** pour pallier le manque de moyens de l'Etat dans ce domaine-là. Ils se sont heurtés à un refus de l'Etat, du Préfet et de ses services, qui disaient : "C'est une activité régaliennne, vous n'avez pas à faire cela". Il y avait donc un problème de captation de l'alerte par l'Etat mal ressenti par des personnes qui ont un rôle d'information et d'alerte. Madame RANNOU nous a expliqué qu'elle avait utilisé ce que l'on a appelé les "projets Bachelot" pour essayer d'aller plus loin, pour essayer de dépasser ce blocage et pour essayer de mettre en place des modes de fonctionnement d'alerte qui satisfassent mieux leurs besoins.

Ce premier point sur l'obligatoire complémentarité, entre le fonctionnement de l'Etat et des EPTB ou des élus, était tout de suite posé dans des termes assez cruciaux, sachant que par la suite, dans la discussion, on a eu des témoignages très variés avec des EPTB ou des élus pour lesquels les choses se passent très bien avec le représentant de l'Etat et d'autres qui, au contraire, expliquaient un certain nombre d'oppositions, parfois avec des personnes en position d'autorité au sein de l'Etat.

Le deuxième point qui a été cité puis abondamment repris par plusieurs intervenants, était **la crainte de perte de proximité avec le transfert des services d'annonces de crues vers les services de prévisions de crues**. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils avaient des services à côté d'eux et que le fait d'être à proximité facilitait des relations directes et officieuses permettant de contourner la main mise complète du Préfet sur la diffusion de l'information...

Des informations arrivent à être transmises parce qu'on a de bonnes relations personnelles, en plus de l'information qui transite par le Préfet et le Maire, en prenant beaucoup de temps. Dans le cas de la Sèvre Nantaise, les réactions des bassins sont assez rapides et donc le critère de temps est fondamental. Il y a une crainte de perte de proximité avec, en conséquence, des craintes de rallongement des délais d'alerte : « les gens sont plus loin, donc on aura l'information plus tard ».

Les **problèmes sur le contenu de l'information à transmettre aux citoyens** ont aussi été expliqués, au moment de la discussion autour du témoignage de Madame RANNOU. On reçoit des informations très techniques. Or, dans le cas des bassins relativement rapides, il faut retransmettre aussitôt une information vers les citoyens ; se pose alors un **problème de traduction**.

Ensuite, **Monsieur CARRIERE, adjoint au SCHAPI, le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations**, a expliqué le fonctionnement de ce centre, situé à Toulouse, qui vise à **passer de l'annonce de crues à la prévision**, avec des cartes de vigilance inondations, avec un appui aux Services d'Annonces de Crues qui vont se transformer peu à peu en Services de Prévisions de Crues. Ce système fait qu'on va passer de beaucoup de centres d'annonces de crues, avec chacun peu de moyens, peu de personnes parfaitement compétentes, beaucoup de gens peu formés, à des centres plus puissants, ayant atteint des masses critiques en termes de formation, en termes de services de prévisions de crues, 24 heures sur 24, toute l'année.

On peut relever que Monsieur CARRIERE a été de très loin l'orateur le plus interrompu par les participants qui avaient beaucoup de questions à lui poser, ce qui traduit sans doute des **attentes fortes des EPTB ou des élus sur le fonctionnement de l'Etat**. On retrouve là le côté de monopole de l'Etat sur de nombreuses fonctions, parce que lui seul possède les moyens de faire de la prévision de crues. En même temps, les EPTB « piaffent » un peu, voulant obtenir ces informations-là parce que leurs élus et eux-mêmes ont de plus en plus de responsabilités. J'ai senti à nouveau cette attente et cette espèce d'impatience des EPTB et des élus sur le bon fonctionnement de l'Etat.

Ensuite, la parole a été donnée à **Monsieur PREVOST, adjoint au maire à St Pryvé St Mesmin**, commune située sur la Loire, inondable à 100%, et qui, en cas de crue comme celles que nous avons connues au XIX^e siècle, aurait deux ou trois mètres d'eau sur son territoire. On est là vraiment dans des phénomènes tout à fait majeurs.

Cette commune a expérimenté un projet OSIRIS, projet européen basé sur un logiciel. Ce qui semble important dans ce projet européen, ce n'est pas l'outil informatique, mais la **dynamique** et la **méthodologie** qu'il a induites dans son territoire, dans un contexte où l'équipe municipale élue en 1995 était très motivée pour traiter ces questions-là. On a vu apparaître, au cours du débat qui a suivi sa présentation, que l'on dit souvent que « c'est le Préfet qui décide à tel niveau et c'est le maire qui agit à tel niveau ». En fait dans leur fonctionnement, comme il y avait un outil informatique et qu'il fallait être capable de remplir les bonnes cases, on se rend compte que ça ne fonctionne pas comme ça. Ce n'est évidemment pas le Préfet qui agit, mais plein de gens autour de lui ; le maire également ; il y a le SDIS, le Préfet mais aussi le Conseil Général. Donc on voit bien qu'il existe un fonctionnement réel qui est assez éloigné de ce que nous pouvons écrire dans des circulaires.

L'autre point qui a semblé important, c'est que **la perception par la population du risque d'inondation n'est plus ce qu'on pensait qu'elle était** et on a dit que **l'inondation n'est plus une maladie honteuse**, ce qui était loin d'être évident pour toutes les personnes autour de la table. Pour des gens qui sont en permanence dans le secteur, on constate que de 1999 à maintenant, les élus se sont emparés de la question, alors qu'en 1998/99, c'était quand même exceptionnel qu'il y ait des élus très motivés par cela. Les services de l'Etat ont eux-mêmes accepté de diffuser des informations mais on voit aussi que ce qui nous semblait évident ne l'était pas du tout pour un certain nombre de personnes qui travaillent quotidiennement dans les EPTB, qui en sont les directeurs, ou qui sont élus. On voit donc que là on doit faire partager le constat que l'on peut parler d'inondations et que, finalement, **nos concitoyens ne sont pas obligatoirement si frileux que cela, car capables d'entendre, à partir du moment où on les considère comme des citoyens adultes**.

Ensuite, c'est **Monsieur MESSAOUDI, adjoint au Maire de Grasse chargé de la sécurité, qui avec le Lieutenant THOMAS, sapeur-pompier**, a expliqué ce qu'il avait fait. Grasse est une commune soumise à un certain nombre de risques majeurs, du séisme à Seveso en passant par les inondations rapides. Il a relaté l'origine de ses actions, provenant d'une volonté de transparence du maire, parfaitement affirmée, et il a expliqué le travail effectué. Monsieur MESSAOUDI a appliqué la volonté de son maire, a mis en place des actions, est allé voir des professionnels et donc les sapeurs-pompiers, et a organisé des formations d'une durée de sept heures au total – donc quelque chose qui n'est pas très lourd. **Il a ainsi formé des milliers de citoyens dans leurs communes**.

Ces actions font participer les industriels, que les formateurs sont allés voir pour leur expliquer les tenants et les aboutissants de leurs projets. Les industriels, qui travaillent d'ailleurs dans plusieurs usines classées Seveso, ont accepté de dépasser leurs obligations. Les formateurs se rendent dans les communes environnantes pour leur faire partager l'information sur le risque.

En retour, une telle démarche entraîne des dynamiques qui débordent le projet original et qui créent d'autres dynamiques sur plusieurs sujets. Ce qu'il disait c'est que l'on obtient du retour quand on va vers les gens. Il ne faut donc pas hésiter à rencontrer les gens. Ce que l'on doit noter aussi, c'est que l'on parle beaucoup d'**information des citoyens** et à Grasse, ils se sont engagés vers la **formation des citoyens**, ce qui est évidemment beaucoup plus fort.

Enfin, **Monsieur Michel RIOUX, qui préside l'Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables du Mans**, nous a interpellés, pour nous poser des questions. "Il nous faut pour nous, sinistrés et habitants de zones inondables, des structures d'accompagnement, il nous faut des aides au diagnostic, il faut accompagner les travaux, puisque si on fait un diagnostic, il faut être capable d'aller jusqu'au bout et définir des normes sur l'expansion des constructions en zones inondables". On s'est rendu compte à ce moment-là d'un certain nombre

d'éléments que l'Etat a peu à peu créés – l'Etat va à sa vitesse qui n'est pas une vitesse rapide, c'est certain, mais il avance quand même – on s'est rendu compte d'un certain nombre de décisions que nous avons pu prendre ou que le Parlement a pu inclure dans la loi Bachelot du 30 juillet 2003, il faut maintenant que les services déconcentrés de l'Etat les connaissent, il faut qu'ils sachent les utiliser mais il faut aussi que les différents échelons territoriaux – je pense en premier lieu aux maires mais aussi aux citoyens – soient capables de les comprendre et de les appliquer.

Pour synthétiser, je pense qu'il nous faut **mieux accompagner la réforme des services de prévisions de crues**, qui ne se résume pas aux SCHAPI, mais qui va toucher l'annonce de crues et la prévision de crues sur l'ensemble des bassins où l'Etat va conduire cette action-là. Il faut manifestement qu'on accompagne cette réforme-là et qu'on l'explique davantage.

Il faut **mieux coordonner l'action des Préfectures**, puisque les bassins ne sont en général pas confinés aux limites administratives, donc mieux travailler entre Préfets – Monsieur le Préfet Lacroix l'avait déjà bien noté ce matin, mais on voit qu'il y a encore du travail.

J'ajouterai : **mieux coordonner les services de l'Etat mais aussi**, en présence d'un Etat mieux coordonné, il faut en face **des interlocuteurs qui eux-mêmes se coordonnent**, et donc, ce que je pense à titre personnel mais que notre présence à nous, fonctionnaires de l'Etat, peut prouver ici, c'est que **les structures de coordination en face d'un Etat coordonné peuvent être les EPTB et évidemment les différentes structures intercommunales** qui sont créées.

Il faut aussi **que les progrès de la volonté de transparence** et de la mise en oeuvre de la transparence **soient mieux connus** pour que, pour être tout à fait clair, les élus ou les structures, qui se demandent s'ils doivent ou non publier leur information, puissent **se rendre compte que d'autres élus l'ont fait** sans dommage, au contraire, **avec un gain vis-à-vis de leurs concitoyens**.

Et enfin, on voit bien, quand on a un projet porté par une volonté forte, on l'a vu pour des maires mais je vous garantis que quand on a une Ministre qui a une volonté tout à fait forte sur la prévention des inondations, cela se ressent aussi au niveau de l'Etat, que l'on rentre dans des dynamiques qui sont positives localement.

Sur les questions des **sinistrés**, qui sont quand même ceux pour lesquels nous travaillons tous, il faut qu'on arrive à **mieux expliquer que la loi prévoit maintenant la subvention des travaux à maîtrise d'ouvrage privée**, à hauteur de trente pour cent par exemple pour les particuliers, à hauteur de vingt pour cent pour les entreprises. On prévoit l'utilisation du fonds Barnier pour un certain nombre d'actions que je ne vais pas citer ici, faute de temps. L'Etat a prévu des dispositions pour que l'on puisse aider financièrement tout ce que nous préconisons jusqu'à présent sans être capable de l'accompagner.

1.2 Discussion

M. RIOUX

J'ai effectivement interpellé les personnes qui étaient présentes dans cet atelier ce matin, pour bien montrer que la culture du risque, l'information préventive nous intéresse, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en entendre parler à plusieurs reprises, au moins depuis deux ans en tous cas, pour bien montrer que sur le terrain on rencontre quelques difficultés parce qu'on se conforme trop aux dispositions réglementaires, en faisant des plans de secours, en faisant des plaquettes d'information à la population, mais peut-être insuffisamment de façon percutante auprès de la population elle-même, qui n'attend que des conseils, qui n'attend qu'une intervention des spécialistes.

C'est pour cette raison que j'ai fait cette **suggestion ce matin d'équipes de proximité, de structures de proximité**, pour pouvoir convaincre les gens de la nécessité de réaliser un certain nombre d'interventions afin non pas de se mettre à l'abri des inondations, mais surtout de réduire leur vulnérabilité. Il n'est pas évident de dire aux personnes, sous forme d'une petite plaquette seulement, quel est le diagnostic des interventions, ce qu'il y a à faire et à réaliser chez elles et les aides éventuelles qu'on peut leur apporter sur le plan technique, financier et autres.

J'étais surpris, que depuis deux ans on s'en soit tenu plutôt à de la documentation, plutôt à des discours un peu convenus entre nous et puis sur terrain les gens me posent souvent la question : "Que fait-on, qu'attend-on ? Je n'ai vu personne si ce n'est cette distribution de documentation".

Alors, j'ai interpellé le Ministère parce que c'est vrai que des informations sont données, car Madame la Ministre ne se prive pas de nous transmettre des indications sur tout ce qui a été fait, tandis que sur le terrain on essaie de faire passer le discours. Néanmoins, cela ne suffit pas à faire prendre conscience aux gens du travail déjà réalisé, qu'il reste encore beaucoup de travail à effectuer. Ceux-ci voudraient bien être assistés davantage dans leur démarche et surtout que les financements viennent un petit peu à leur secours. Quand ils entendent, dans la presse, qu'il y a des fonds Barnier qui ne sont pas utilisés, ils se demandent où passent ces derniers et pourquoi nous ne les sollicitons pas.

Voilà donc la raison de mes réactions de ce matin, qui sont peut-être un peu brutales, mais qui font remonter l'information venant de la base avec laquelle je suis constamment en contact.

M. THEPOT

Monsieur RIOUX, vous dites : "on aurait besoin de structures de proximité". A votre avis, votre association ou des associations d'autres types pourraient-elles le cas échéant jouer ce rôle, en particulier pour essayer de sensibiliser les riverains à des mesures de réduction de la vulnérabilité ? Et puis aussi afin de faire connaître ce qui existe ?

J'en profite pour faire un petit peu de publicité à la demande du Ministère ! On a laissé sur les tables, à la sortie de la salle, une petite **carte postale du Ministère qui présente le site Prim.net** offrant beaucoup d'informations sur les risques majeurs, et plus particulièrement sur la prévention des risques d'inondations.

M. RIOUX

La bonne volonté serait là, bien sûr, pour accomplir ce genre de travail mais nous sommes déjà très sollicités en la matière, puisque nous apportons notre concours quasi permanent aux collectivités locales pour, en cas de crise, être des informateurs directement auprès de la population. Nous exerçons un service de diffusion de l'information, information officielle cela va de soi, mais c'est nous qui assurons la diffusion de cette information auprès de tous les adhérents. Indépendamment de cela, nous participons à de nombreux groupes de travail avec nos collectivités, nous recourons donc déjà pas mal à nos adhérents pour procéder à ce travail de proximité.

Et de plus, nous ne possédons quand même pas les compétences susceptibles de nous introduire dans l'habitat existant pour dire aux gens quelles dispositions ils devraient prendre en vue de réduire leur vulnérabilité. Quand je vois qu'à Grasse nous avons été capables, à l'aide de quelques pompiers, d'intéresser 8 000 personnes et de diffuser une information dans les écoles de façon à ce que l'avenir se prépare bien, je pense que nous n'avons pas les moyens, en tant qu'association, même structurée, de conduire ce travail de proximité.

En période de crise, l'agglomération mancelle met à la disposition du public, pour lui venir en aide, ce qu'elle appelle très justement des équipes de proximité. Il faudrait peut-être que cette mobilisation existe aussi au moment de la prévention car c'est bien en amont qu'il faut travailler.

M. ROUAS

Une réaction sur ce qui vient d'être dit. Au niveau des outils d'information, **on se rend compte que la mobilisation des acteurs locaux, notamment des citoyens, est très différente selon la date à laquelle le dernier événement s'est produit.**

Sur le cas de la Meuse, on a des crues qui paraissent récentes, 1993 et 1995, et pour les techniciens que nous sommes ça nous paraît daté d'hier, or on s'aperçoit aujourd'hui que beaucoup d'acteurs, de citoyens qui ont réagi très vivement après ces crues très graves, spécialement dans la partie ardennaise en 1995, s'essouffent. Et alors que des projets sont en train de sortir, que l'on communique localement, que des expositions sont organisées, que des plaquettes sont éditées, que les gens peuvent s'informer au cours de réunions publiques, on note très peu de succès, il faut l'admettre et malheureusement le regretter, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer, mais on constate que

les citoyens sont assez peu mobilisés sur les projets, au moment où l'on ouvre des livres blancs sur ces derniers pour réagir concrètement sur les propositions qui sont faites.

M. LEOBET

Le témoignage de Monsieur PREVOST était ce matin édifiant parce que justement, il n'y a pas eu d'inondation majeure depuis 150 ans sur sa commune ;

Le travail accompli, à force de bulletins municipaux et de réunions publiques, avec des **outils à la portée de tous**, a fait que peu à peu, à raison d'une ou deux réunions publiques par an, de plus en plus de personnes se sentaient concernées et ainsi **la conscience du risque a pu être réactivée dans la commune**.

Ce qui nous semblait frappant suite à l'interpellation de Monsieur RIOUX, c'est que pendant trente ans, on a laissé faire, tous autant qu'on est : citoyens, maires, services de l'Etat, à peu près n'importe quoi n'importe où. Et depuis relativement peu d'années, on a enfin décidé de remettre le "char à bœufs" de l'Etat sur la bonne route. L'Etat n'est pas un pur sang, l'Etat ne réagit pas très vivement et c'est une bonne chose parce que, sur des sujets comme les nôtres, on ne peut pas se permettre de louvoyer, de changer tous les deux ans d'axes de direction. Il faut peser les conséquences des différentes lois et des différentes décisions que nous prenons.

Là on est partis dans une bonne direction et on aura des résultats dans quelques années, ce qui est évidemment insupportable pour tous les gens qui viennent de subir une inondation, qui ont les pieds dans l'eau, mais je pense qu'**il faut avoir cette notion de temps**. Trente ans pendant lesquels on a laissé construire dans beaucoup d'endroits où on n'aurait pas dû et en gros depuis quatre ans, des moyens, et une politique vraiment différente.

M. PREVOST

Trois ou quatre points qui vont compléter ce qui a été dit.

Tout d'abord, l'intérêt pour les élus de la clarté des circuits d'informations autorisés. On a été rassurés, dans notre travail avec le projet européen OSIRIS, d'apprendre que nous n'avions qu'une seule source d'information, à savoir le réseau CRISTAL et la DIREN Centre qui nous communiquaient les informations qui vont déclencher une action du maire. Donc, pour nous c'est très clair et ça nous a beaucoup soulagés de savoir qu'il n'y avait qu'une source à consulter.

Deuxièmement, l'importance du partenariat quel que soit l'outil qu'on va adopter en termes de prévention ou de gestion. L'intérêt d'OSIRIS notamment, c'était cela, c'est-à-dire de **travailler ensemble** sur un outil méthodologique très opérationnel, de **comprendre ainsi très clairement à l'avance** – et maintenant c'est dans les têtes – **le "qui fait quoi et à quel moment ?"** et mesurer par là même le degré d'autonomie d'une commune, car l'important est de saisir à quel moment on gère et à quel moment on s'avère en quelque sorte en supra communalité et que cela ne dépend plus de nous.

Troisième élément de réflexion, c'est la nécessité d'une information permanente. Je dis bien permanente puisqu' il ne faut jamais relâcher l'effort car il n'y a pas de mémoire et même on a vu, après des contacts dans le Sud suite aux inondations récentes, des gens qui nous disaient qu'au bout d'un an certaines vigilances ont à nouveau été oubliées. Donc **l'information doit être permanente et elle doit être multiforme**.

C'est l'information, qui nous a surtout éclairés à Berlin, où a eu lieu la confrontation de toutes les expériences OSIRIS en Europe, au cours de laquelle on a vu que la multiplicité et la diversité des formes d'information et de communication autour de la notion d'inondation et de risque permettent justement d'entretenir cette culture. Mais il faut diversifier les formes : expositions, formations, travail ludique et pédagogique, etc.

Quatrièmement, c'est pour moi **une question de représentation**, c'est de la psychologie, **il faut arrêter de raisonner en victimes**, à savoir que notamment lorsqu'on habite des lieux comme la Loire – classée au Patrimoine Mondial de l'Humanité – un des éléments de cette vie c'est **d'être pratiquement dans le lit d'un fleuve** et que **ça se mérite**.

On est en train d'inverser l'attitude intellectuelle, c'est-à-dire que **nos habitants savent qu'ils viennent habiter là pour ça, parce qu'il y a de l'eau**, que c'est beau, que c'est naturel, qu'il y a des zones protégées de tous types **et que cela a un prix**, qu'il peut y avoir un jour une inondation, même si c'est une fois par siècle, ça se mérite peut-être quand même.

Donc il faut raisonner différemment et se donner les moyens, à titre individuel et de citoyens, de dire "**j'assume ce risque, je m'y prépare**", avec de l'aide bien sûr et de l'accompagnement mais je crois que c'est cette attitude fondamentale qu'il faut faire adopter aux gens qui sont dans ces zones et qui ont choisi d'y habiter. Par exemple, dans notre commune, on peut dire que pour les deux tiers de la population, qui sont d'une nouvelle génération, arrivés là depuis les trente dernières années, c'est un choix. Donc qu'on ne se pose pas en victimes, ce serait mon vœu le plus cher, et qu'on se donne les moyens d'assumer ce risque.

M. THOMAS

Pour prolonger ce qui vient d'être dit, on a été, au départ, confrontés à ce problème-là et c'est pour cela qu'on est partis sur une information de proximité, c'est-à-dire que nous sommes allés au-devant des gens, là où ils travaillent, là où ils vivent.

L'information doit permettre aux citoyens d'identifier les risques par eux-mêmes et de connaître les dangers auxquels ils sont soumis. Il faut leur apprendre également à **se préserver** de ces dangers mais **par eux-mêmes** et à partir de cette démarche, ils sont preneurs, ils n'ont plus de réticence à aller apprendre. Non seulement ils sont preneurs mais ils deviennent demandeurs.

2. Atelier 2 : Réduction de la vulnérabilité

2.1 Synthèse de M. CAMP'HUIS (Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature)

Pour la ville de Saintes et l'Institution du Fleuve Charente, Harold RHETORET nous a présenté la situation. A Saintes, depuis vingt ans, il y a eu trois crues : une de période de retour centennale, une de période de retour cinquante ans, et une de période de retour cent ans. Il y a une partie de la ville qui est pratiquement inondée ou qui voit de l'eau autour d'elle tous les ans. Donc, on a vécu des crues et on sait ce que c'est. Il n'empêche que malgré un PER qui date de 1982, la réduction de la vulnérabilité était peu présente puisque les opérations qui ont cherché à réduire la vulnérabilité des habitations et des réseaux présents sont en train de démarrer ou existent depuis moins de cinq ans.

Trois opérations nous ont été présentées, sur des petits îlots ou sur des quartiers d'habitations. Il y a eu une réflexion engagée en vue de modifier ces habitations ou de modifier un quartier afin de prendre en compte le risque d'inondation, à l'occasion d'une opération de requalification urbaine qui était préalable.

Ce qui est intéressant, c'est que la ville de Saintes rentre peu à peu dans cette logique de prise en compte du risque d'inondation sur le tissu urbain. C'est une opération de longue haleine, des crues de 1982, un PER juste après, mais des opérations concrètes qui ne se réalisent qu'aujourd'hui. Donc, **il faut inscrire cela dans le temps.**

Sur le bassin de la Charente, on a eu une présentation d'une action qui se met en oeuvre maintenant. Ils vont essayer tout au long du cours d'eau de lever les difficultés : depuis l'amont avec des essais de rétention, de meilleure infiltration et de rétention de l'eau, au fil de l'eau ou dans de petites retenues, ou en ralentissement dynamique, jusque dans la traversée de certains points noirs, que ce soit Saintes dont on a pas mal parlé, mais aussi Rochefort ou d'autres villes.

Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'il nous a été rappelé qu'il y a quelques années, se trouvaient encore dans les tiroirs des ouvrages pharaoniques du genre "j'élargis la rivière de quatre mètres de fond et cinquante mètres de large sur plusieurs kilomètres", alors qu'aujourd'hui on revient à des actions plus intégrées amont/aval et plus raisonnables.

Monsieur DELJARRY, Maire de Labruguière, nous a fait part d'une **expérience post-inondation**, après la crue de septembre 1999, où la crue a traversé une partie de la ville avec 1,30 mètre ou même 1,80 mètre au-dessus des plus hautes eaux connues qui dataient de 1930, une opération dont je tirerai **deux conclusions**.

La première est que **des gens** qui habitaient dans quinze lieux d'habitation, dans quinze maisons, **ne sont pas retournés chez eux, parce qu'on avait déjà trouvé un endroit où les reloger tout de suite après la crue. Ces lieux d'habitation ont pu être achetés par la commune** avec un grand nombre de subventions **et détruits**, cas quand même relativement rare en France, et ceci autour d'une opération d'aménagement urbain avec toute une réflexion qui a pu se faire assez rapidement mais qui était déjà certainement nourrie de réflexions préalables.

Aujourd'hui fin 2003, l'opération est pratiquement bouclée. **Les maisons ont été rasées, un bâtiment industriel resté sur place va être requalifié** en lieu public pour des événements artistiques, culturels et sportifs et le lieu où les maisons étaient présentes va être requalifié. On a donc toute une **réflexion sur une autre utilisation de la zone inondable et une réduction de la vulnérabilité** cette fois-ci par disparition d'une grande partie des biens, puis mise en place de quelque chose d'autre – ce n'est tout de raser mais il faut encore faire quelque chose à la place, qui soit viable dans le temps.

Il s'agit aussi d'un exemple d'un endroit où l'on peut ne pas tout raser mais où l'on garde un équipement qui peut devenir ensuite un équipement public adapté à l'inondation, c'est-à-dire que cet équipement pourra avoir 1,50 mètre ou 2 mètres d'eau à l'intérieur puisqu'il sera étudié à cet effet. J'ai

retenu d'une telle opération que cela se fait relativement vite, bien qu'il ait fallu trouver où loger les gens et envisager assez rapidement des solutions alternatives et un aménagement urbain à la place.

L'Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature présentait la **réduction de la vulnérabilité sur le bassin de la Loire Moyenne**, en insistant sur des **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** qui existent aussi bien **pour les entreprises industrielles** et pour **les réseaux publics liés à l'eau potable et à l'assainissement**, que pour **les petites et moyennes entreprises** et pour **l'agriculture** qui vont être disponibles en 2004 – les autres sont déjà effectifs et disponibles – et en rappelant que tout cela s'inscrit au sein d'un programme plus vaste, dans lequel on cherche à faire des propositions très concrètes aux maîtres d'oeuvre sur les logements et, entre autres, la **réhabilitation des logements anciens**. Nous avons 120.000 logements en zones inondables qui un jour vont sûrement être réhabilités, dans leur durée de vie. Et aussi des opérations très concrètes de réduction de la vulnérabilité par mise au point de plans de secours par les Préfets et par les Maires mais aussi, pourquoi pas, par les entreprises ou même par chaque chef de famille chez lui.

Le débat a fait émerger que **les uns et les autres semblaient assez démunis sur la manière de réduire la vulnérabilité**. On perçoit un **grand besoin d'information** parce qu'il y a des choses qui existent, des démarches à accomplir, par exemple les deux démarches des collectivités locales qui ont été présentées, mais aussi d'autres comme à Quimper où une adjointe nous a présenté ce qui se faisait.

De même, le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable avec la DPPR, instaure actuellement une réflexion sur les techniques de batardeaux que l'on peut installer sur les maisons et qui empêchent l'eau de rentrer ou retardent son entrée pendant un certain moment. Toute la réflexion qui est en cours, avec la DPPR et la DGUHC, sur les moyens de mieux protéger une habitation ou de construire une habitation qui soit plus résistante à l'inondation, ou bien toutes les informations disponibles, vous pouvez les trouver sur le site Prim.net et, entre autres, des recommandations que l'on peut faire aux gens qui habitent en zones inondables, pour disposer d'un plan de secours municipal ou pour savoir quoi faire en face de l'inondation, etc. **L'information existe souvent mais elle n'est pas toujours partagée ce qui laisse les gens assez démunis.**

On perçoit aussi un **besoin assez clair de formation** : Monsieur DELJARRY nous disait en introduction de sa présentation que lui, en tant que Maire de Labruguière, n'avait jamais reçu de formation sur la gestion des inondations et sur la gestion de crise et qu'il avait été très rapidement mis le pied à l'étrier par cette crue de 1999. **Il existe donc une réelle demande de pouvoir se former et s'informer.**

L'atelier a conclu que s'il y avait un moyen de s'échanger les informations, de se tenir au courant les uns les autres de ce qu'on mettait en œuvre, des difficultés qu'on rencontrait et des solutions qu'on pouvait trouver, on ferait déjà un grand pas en avant.

2.2 Discussion

M. DELJARRY

La synthèse qui a été faite de l'atelier me paraît être en parfaite adéquation avec ce qui a été évoqué. **La conclusion est que ce travail en réseau nous est indispensable, à nous Maires**, parce que nous faisons les apprentis sorciers. Nous devons assurer un certain nombre de *coups*, dans l'urgence, dans les périodes de crise mais aussi dans la post crise, en fait, et sur ces plans-là nous avons un besoin réel d'échange d'expériences en la matière.

Par rapport à l'aspect réglementaire, nos communes doivent être parfaitement bien gérées au niveau spatial, l'urbanisme était d'ailleurs un des thèmes centraux de nos discussions. Aujourd'hui, même si **les PPR** ont été largement critiqués ou vécus comme une imposition au niveau des administrés, au niveau également des municipalités, on s'aperçoit par expérience que ce **sont de sacrés outils sur lesquels les Maires peuvent s'appuyer** et agir de sorte qu'il y ait justement cette compréhension mutuelle qu'il faut absolument avoir entre ceux qui sont les victimes potentielles, un jour, et ceux qui devront gérer aussi ces crises-là.

L'aspect réglementaire, en matière de prévention, s'avère essentiel, tandis qu'en matière d'intervention ensuite, l'échange de savoir me paraît indispensable.

M. RHETORET

On a eu des interventions qui étaient très complémentaires et qui ont montré que les **actions de réduction de la vulnérabilité étaient très variables en fonction des caractéristiques des bassins et des types de crues qu'on peut y constater.**

Dans le cas de la Charente, certaines crues mettent à peu près une dizaine de jours pour arriver du haut du bassin jusqu'à l'estuaire, alors que l'on observe seulement 360 kilomètres de cours, de fait, on dispose d'une organisation et de moyens à mettre en oeuvre pour réduire la vulnérabilité par rapport à une prévention et une information des personnes en zones sensibles qui ne serait pas du tout les mêmes que dans la situation de la rivière Thoré à Labruguière, où on voit des crues très soudaines avec des montées d'eaux de plusieurs mètres en quelques heures. **On détient effectivement des sources d'informations et des partages potentiels d'expériences à faire mais on a aussi des cas très variables à envisager.**

M. LEMENAGER (DIREN Ile-de-France)

Les types de risques sont effectivement très divers, les risques d'inondations diffèrent entre les crues rapides et les crues plus lentes et il y a donc **intérêt à travailler en partenariat.** C'est ce que l'on va réussir à faire avec la réforme de la prévision de crue : c'est-à-dire que d'une situation où l'Etat était seul détenteur de son organisation d'annonces de crues, où l'Etat retenait l'information, on va passer maintenant à une situation de partage de l'information. C'est vraiment le point fondamental de cette réforme et d'ailleurs, c'est écrit dans la loi de juillet 2003 : le but est d'arriver à faire une prévision de crue en cohérence avec les systèmes que peuvent mettre en place les collectivités. Il faut sortir d'une idée où les collectivités ne pourraient pas faire leurs propres annonces de crues sur des phénomènes très rapides. C'est le cas de la ville de Nice, par exemple, qui fait son annonce de crues sur le Paillon.

Il faut donc officialiser cela clairement et **améliorer le partenariat Etat/collectivités.** Dans cette amélioration, les EPTB ont vraiment un rôle très important à jouer et c'est d'ailleurs le sens du décret qui va sortir dans quelques semaines et qui organise justement ces services de prévisions de crues. Les schémas pour mettre en place ces services de prévisions de crues vont passer pour avis à tous les EPTB mais aussi aux Comités de Bassins, aux Présidents de Conseils Généraux, aux Présidents d'Associations Départementales des Maires. Donc il y a une véritable ouverture et c'est le véritable enjeu. Je souhaite en tout cas que sur le bassin Seine Normandie que je représente on arrive justement à mener cette concertation le plus possible.

M. NUSSBAUM (Mission des Risques Naturels des Assureurs)

Je voulais rebondir sur la remarque positive que faisait le Maire de Labruguière sur les PPR, qui mérite d'être souligné.

Dans l'atelier n° 1 qui a été relaté précédemment, Monsieur RIOUX avait souligné le fait que la modulation de franchise qui a été introduite par le Gouvernement pour inciter à mettre en chantier davantage de PPR était une mesure désagréable et on ne va pas revenir là-dessus. Ce que je voudrais indiquer quand même, c'est qu'il faut garder à l'esprit que **les PPR sont aussi potentiellement sources de majorations de franchises pour les administrés** qui, cinq après l'approbation du PPR, n'ont pas mis en application les recommandations de ce PPR. C'est ce que prévoit l'article L. 125-6 du Code des Assurances, qui n'a pas été appliqué beaucoup jusqu'à présent, faute de PPR avec beaucoup de mesures et de normes de constructions ou simplement de prescriptions dans le règlement du PPR.

On va sans doute voir ces cas pratiques se multiplier. On les verra certainement se multiplier dans le **cas des acteurs professionnels et des entreprises. Des sites importants** ne seront pas justifiables de l'aide apportée par le fonds Barnier puisqu'il convient d'indiquer que le fonds Barnier n'est prévu que pour aider les particuliers et les entreprises de moins de dix salariés. Au-dessus, ce sont davantage les partenaires d'une négociation au cas par cas entre les assureurs, les collectivités locales et eux-mêmes, en vue d'une réduction de la vulnérabilité.

Je voudrais souligner également cette **interaction qu'il y a lieu de développer entre les uns et les autres en matière d'incitation économique**. On est malheureusement encore et toujours dans une incitation négative, en ce qui concerne les grands acteurs, dans le sens où elle porterait sur une pénalisation par la majoration de franchise, mais je voudrais citer le cas de Redon où un centre commercial, bien connu, qui a été sinistré plusieurs fois a fait l'objet de cette mesure de majoration de franchise. C'est donc une modeste "success story" puisque, à force d'avoir été sinistré, d'avoir été refusé par plusieurs assureurs il a dû saisir une instance qui s'appelle le Bureau Central de Tarification qui lui a appliqué cette majoration de franchise, ce qui l'a amené à considérer le fait qu'au prochain sinistre, il aura à payer de sa poche une somme importante, pour supporter une part importante du sinistre, et donc à prendre en charge une part d'investissements de prévention qu'il n'avait jamais considérés auparavant, avant d'envisager des mesures plus radicales de relocalisation que lui avaient suggérées je crois les pouvoirs publics.

C'est une histoire compliquée sur laquelle beaucoup de formation sera nécessaire entre les assureurs et les EPTB, ce que nous sommes prêts à délivrer et nous avons déjà porté candidature en ce sens pour certains appels à projets.

M. CAMP'HUIS

On a souligné dans notre atelier que cette sensibilisation sur la réduction de la vulnérabilité nécessitait d'avoir des outils mais aussi d'avoir des moyens pour aller informer les chefs d'entreprises, les maires, pratiquement individuellement. **Avoir les outils c'est bien mais encore faut-il derrière avoir les forces vives et la volonté politique d'aller apporter l'information et de convaincre.**

MME COLLIN-HUET (DDE de l'Yonne)

Il y a un an, au moment de la préparation de l'appel à projets Bachelot sur l'Armançon, la DDE de l'Yonne avait suggéré de proposer une **OPAH** (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) **de la réduction de vulnérabilité** pour être justement dans des démarches positives par rapport aux particuliers et les aider à réduire leur vulnérabilité quand il s'agit d'habitations existant depuis très longtemps.

On se trouve maintenant en phase de finalisation de cette convention, puisque l'Armançon a été retenu, et on s'interroge, car à l'époque, on était dans la réforme de l'ANAH, donc on savait qu'il y aurait des OPAH thématiques et on pensait : allez, on arrivera bien à faire une OPAH thématique "réduction de la vulnérabilité". Or maintenant, on essaie de boucler les plans de financement et, en fait, avec l'ANAH nationale, on n'obtient aucune réponse, localement, sur notre idée d'une OPAH thématique.

M. CAMP'HUIS

Je vous invite à vous rapprocher de Claire BOULET-DESBAREAU puisque la DPPR travaille avec l'ANAH et essaye de mettre en pratique cet aspect-là : "Comment utiliser des OPAH ?"

Je pourrais également, avec Claire DEVAUX-ROS, vous donner l'exemple que Jean-Pierre VALETTE à la DIREN Centre met en place aussi avec l'OPAH de la Nièvre. Marc FORET a aussi un exemple similaire sur le bassin de la Saône.

MME BOULET-DESBAREAU

On a créé avec l'ANAH, au sein de la DPPR, au bureau de la l'information et de la coordination interministérielle, un partenariat depuis maintenant un an et demi pour définir ce que pourrait être une OPAH Inondation, donc une OPAH thématique, et au-delà de cela, voir comment on pourrait faire une opération groupée de réduction de la vulnérabilité puisqu'il n'était pas question de laisser de côté les petits commerces et les artisans qui sont en centre ville.

Les premiers éléments de réponse que je peux vous donner sont les suivants : il a été finalisé il y a quelques jours, avec une publication prévue courant 2004, un cahier des charges, réalisé et rédigé par le CSTB sur un financement ANAH, pour définir ce qu'est une OPAH Inondation.

En parallèle, financées par la DPPR, un certain nombre de fiches mitigation ont vu le jour, sur les travaux que le particulier peut entreprendre, financés par l'ANAH ou par d'autres organismes, avec des subventions et des critères d'éligibilité ; ces travaux se présentent listés en conséquence. Un exemple de ces fiches sera diffusé courant 2004 sur Internet et peut-être aussi sur format papier. Donc c'est en cours et très rapidement vous aurez des éléments de réponse pour les OPAH.

M. FORET

Sur cette question de la réduction de la vulnérabilité, il s'agit d'une forme moderne d'approche des vrais problèmes d'inondations. Je crois qu'il est important que nous nous penchions tous sur cette question pour y apporter des réponses simples.

Au sujet des multiples maisons concernées par les problèmes d'inondations et dont les occupants attendent des solutions provenant toujours de l'extérieur, il faut apprendre à **responsabiliser ces habitants et leur montrer qu'à leur niveau, ils peuvent d'eux-mêmes régler une grande partie de leurs problèmes.**

En Val de Saône, deux villages entiers, sans aucune aide extérieure, se sont mis hors d'eau, ont construit des aménagements à l'échelle de leurs maisons, par rehaussement des surfaces de planchers, par utilisation de peintures hydrofuges, par des batardeaux, par mise hors d'eau des équipements électriques, etc. Beaucoup d'actions peuvent être réalisées, on en rédige d'ailleurs un inventaire aujourd'hui, à l'échelle de la vallée de la Saône.

Il faut vraiment essayer de **mettre en place des solutions simples**. Il y a longtemps que j'ai abandonné la possibilité de recourir à un financement de l'ANAH, devant les contraintes imposées en termes de revenus. Je crois que le Ministère aujourd'hui ouvre une porte qui permet de financer les aménagements, dans le cadre du programme Bachelot – du moins pour le Val de Saône – à hauteur de trente pour cent.

Les collectivités territoriales : Département et Région du Val de Saône, définissent actuellement un règlement d'intervention susceptible d'apporter un complément à l'aide de l'Etat. En ce qui nous concerne, nous avons prévu, pour l'habitat individuel, que tout propriétaire souhaitant réduire la vulnérabilité de sa maison à l'inondation pourrait bénéficier d'un taux de financement à cinquante pour cent sur les travaux qu'il réalise, dès lors bien sûr qu'il ne s'agisse pas de refaire la maison, et ce avec un niveau d'intervention plafonné à 12.000 Euros maximum de travaux finançables. Voilà des idées simples.

Idem pour les entreprises, sauf que pour elles le plafond s'élève à 20.000 Euros, ainsi que pour les sièges d'exploitations agricoles.

Sur le plan juridique et sur le plan du versement des subventions, la question se pose, aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités, vis-à-vis des propriétaires et je crois qu'il y a là **une piste de travail extrêmement intéressante** que nous devons tous conduire ensemble, pour aboutir à des solutions très concrètes.

Mais il **ne faut surtout pas s'embarquer dans des mécanismes trop compliqués**, au risque de démoraliser les demandeurs. Sans vouloir octroyer de l'argent trop facilement, il faut trouver une solution en mesure d'apporter de vraies réponses, sinon dans vingt ans nous nous verrons toujours confrontés au même thème, ne parlant que d'information, que de communication, etc.

D'autres actions nécessitent une réflexion en termes de travaux dans ce domaine-là. C'est un grand pari que nous avons pris sur le Val de Saône et que d'autres collectivités prennent dès à présent. **Il y a place pour une réflexion vraiment collective.**

M. CAMP'HUIS

J'abonde dans le sens de Marc FORET. Toutefois, je ne serai pas aussi critique sur l'ANAH, dans la mesure où quand on n'a que cette possibilité, autant démarrer avec elle, même si c'est compliqué ; l'ANAH, précisément parce que ses offres sont sous conditions de ressources, représente un outil extrêmement important. On remarque que les personnes le plus souvent et le plus profondément

inondées s'avèrent généralement celles qui dépendent de conditions de ressources. Si on peut disposer pour elles à la fois de l'ANAH et de quelque chose d'autre, cela leur apporte une aide supplémentaire.

Cependant, il ne faut effectivement pas s'appuyer uniquement sur l'ANAH, à moins de n'avoir que cette possibilité.

M. LEOBET

Quand, nous avons instruit le contenu des projets Bachelot retenus, un certain nombre de nos collègues de la Direction Départementale de l'Équipement s'effrayaient devant l'**abondance des gestions de dossiers de subventions**. Face à Quimper, au Havre et à son agglomération, comprenant des milliers de personnes bénéficiant de la subvention, les collègues des DDE s'effrayaient : "Mais moi je n'ai personne dans mon service qui sera capable de gérer cet afflux de dossiers." Or l'ANAH, nous semble-t-il, est conçue pour traiter ce genre de dossiers et je dirais qu'elle est organisée pour cela. Donc c'est très lourd, oui, mais d'un autre côté, avoir des systèmes très souples, si en face il n'y a personne dans les DDE ou dans les services d'urbanisme, cela ne marche pas non plus.

Donc je pense qu'il faut plutôt disposer de solutions complémentaires pour essayer d'être capable de répondre en pratique et de façon opérationnelle aux demandes.

M. THEPOT

Une petite question à Claire BOULET-DESBAREAU, parce que je ne suis pas sûr que tout le monde mette le même sens derrière le même mot. **Pourriez-vous préciser la signification du mot "mitigation" ?**

MME BOULET-DESBAREAU

Mitigation est un mot français, figurant dans le dictionnaire, il est même inscrit dans un dictionnaire qui date de 1940, le Robert. Ce mot vient du latin *mitigare* qui signifie adoucir ou atténuer, donc mal utilisé quand on parle de météo mitigée ou d'avis mitigés – cela ne vient pas de *mi* qui veut dire demi mais de *mitis* qui veut dire doux.

La mitigation, en terme de risque, naturel ou technologique, signifie la **réduction du risque** et nous au Ministère, on parle plus facilement de **réduction de la vulnérabilité** vu qu'on a du mal à réduire l'aléa, en effet on ne peut pas empêcher l'eau de tomber ! Donc du coup, pour réduire les risques, on réduit la vulnérabilité.

C'est un mot qui est utilisé par les professionnels des risques dans le monde entier. On parle de "mitigation" en anglais, en italien, en espagnol. Vous changez le t en c et c'est le même mot pour le tout monde.

M. THEPOT

Oui mais peut-être pas toujours avec le même sens ? D'après la littérature que j'ai pu lire, je crois que les Américains ne mettent pas derrière le mot "*mitigation*" exactement les mêmes actions que ce que vous mettez, vous, au Ministère, derrière le mot mitigation.

MME BOULET-DESBAREAU

Ils sont effectivement plus larges que nous mais le but ultime est pour tout le monde la réduction du risque.

M. THEPOT

Je rappellerai aussi que dans la circulaire du 1^{er} octobre 2002 lançant l'appel à projets, ce qui avait été fait par l'équipe pluridisciplinaire Plan Loire, dirigée par Nicolas CAMP'HUIS avec Claire DEVAUX-ROS, chargée plus particulièrement du volet "réduction de la vulnérabilité", était cité comme modèle national.

3. Atelier 3 : Approche globale par bassin versant – Rétention des eaux à l'amont

3.1 Synthèse de M. BERTHERY (Entente Oise Aisne)

Dans notre atelier, nous avons eu le privilège d'avoir **trois excellentes présentations** :

La première par **Monsieur CHASTAN** qui nous a présenté le **guide en préparation sur le ralentissement dynamique**, à l'intention des maîtres d'ouvrages qui souhaitent réaliser de tels aménagements.

Une excellente présentation de ce qui se fait au niveau de l'EPAMA par **Monsieur ROUAS**, dans une **approche globale concernant l'ensemble du bassin de la Meuse**, dans sa partie française, mais qui est un sous-ensemble de l'ensemble du bassin international. Réflexion très avancée qui est parfaitement dans le thème de cet atelier.

Et puis également une présentation de grand intérêt de la part de **Madame TIELEGUINE** sur **l'expérience du bassin de l'Oudon** où il ne s'agit plus là simplement de projets et de vues sur l'avenir mais de réalisations concrètes et c'est un énorme mérite de pouvoir bénéficier de cette expérience.

Voici les conclusions, qui se sont dégagées de cet atelier.

D'abord, une question de définition du thème. Les questions de vocabulaire ont une grande importance. Elles ont d'ailleurs été rappelées. Dans le langage de la gestion des inondations, il s'agit de savoir de quoi l'on parle et de mettre un sens commun derrière les mots.

Il faut considérer que c'est la gestion du risque qui relève d'une approche globale, bassin par bassin, avec toutes ses composantes. Elle englobe aussi bien l'action préventive, les actions réglementaires, les actions locales d'organisation des secours, mais **le thème et la discussion se sont plus focalisés sur une composante de cette gestion du risque, à savoir l'approche globale en ce qui concerne les aménagements, les actions qu'on peut avoir sur l'aléa pour réduire le risque, les actions sur les rivières.**

D'emblée l'idée force qui se dégage, c'est que **cette approche globale consiste en fait en une réflexion stratégique** sur les moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour atteindre des objectifs de réduction du risque. Pourquoi stratégique ? Parce qu'il s'agit bien sûr de définir quels objectifs de réduction de risques, quels enjeux à protéger, quels enjeux prioritaires, quels objectifs de protection et ainsi quels risques acceptables, quels objectifs peuvent être atteints par certaines techniques et certains autres risques par d'autres. Quand on parle "d'approche globale" vous pourriez aussi bien dire "approche stratégique" de l'aménagement par bassin.

Réflexion stratégique : bien sûr il y a des choix à faire en ce qui concerne les objectifs à atteindre, mais il y a surtout **un énorme travail de fond qui peut nourrir cette réflexion stratégique, à savoir les études préalables** à conduire sur l'ensemble du bassin, aussi bien hydrologiques, hydrauliques, environnementales, qu'économiques. C'est donc un travail essentiellement **multidisciplinaire**. La caractéristique de cette réflexion est d'intégrer ces différentes composantes dont la partie hydrologique est d'ailleurs fondamentale puisque tout le mal vient de là. Il s'agit alors de bien connaître le fonctionnement du bassin, de connaître la genèse des crues, afin de pouvoir examiner la pertinence des actions pour réduire le risque. Réduire l'aléa, cela signifie essayer de réguler les hauts débits, en d'autres termes.

Ce lourd travail de base, explique en grande partie le temps que prennent les actions concrètes pour voir le jour, car il faut avoir déjà procédé à tout ce travail de fond au niveau du bassin, avant de pouvoir agir localement. Ces réflexions globales, actions ponctuelles bien sûr, prennent du temps et de l'argent parce que des études comme celles-ci nécessitent également des relevés topographiques, de la modélisation hydraulique, de la modélisation hydrologique. Il y a donc **un**

investissement assez considérable à engager pour arriver au stade d'une proposition d'un schéma d'aménagement.

Un autre sujet assez important a été relevé : à partir du moment où l'on souhaite agir sur les crues, réguler les crues par des aménagements, il est très important de **ne pas jouer aux apprentis sorciers**, en entreprenant des actions aux conséquences plus graves que si l'on n'avait rien fait, exposant ainsi les personnes que l'on désire protéger à des dangers accrus. Des expériences malheureuses ont eu lieu, encore assez récemment.

C'est la raison principale de la préparation d'un guide, pratiquement achevé, à **l'intention des maîtres d'ouvrage**, pour éviter qu'ils commettent des erreurs dans ce domaine puisque lorsque l'on parle de création de digues, que cela soit de digues de protection localisée ou de digues pour retenir des eaux, et qu'il faut être très sérieux, prendre des précautions quant à la conception de ces aménagements mais aussi quant à la gestion ultérieure qui doit être pérenne, quant à l'entretien et à la maintenance de tels aménagements. Donc alerte sur ce sujet. Il faut également veiller avec la même attention à ce que l'on fait en matière de techniques et de pratiques utilisées pour les barrages.

Des exigences fortes à ce niveau qui conduisent à l'élaboration d'un guide propre à nous renseigner sur les manières de procéder, sur la manière de conduire ces études et nous amène à **nous soucier que les aménagements**, ainsi **conçus pour répondre à certains types de risques**, pour fonctionner dans certaines plages de fonctionnement en toute efficacité, puissent avec le temps être bien utilisés, dans ces mêmes conditions, et qu'ils **ne dérivent pas sous la pression de différents conflits d'usages qui les verraient fonctionner pour des choses pour lesquelles ils ne sont pas prévus**.

Ce sont ces deux soucis qui étaient prééminents dans la discussion de ce matin.

Troisième considération générale, également : **l'acceptabilité des projets**. Bien sûr, de tels projets sont des projets d'intérêt général qui relèvent de la **solidarité amont/aval**.

Mais on s'aperçoit qu'une fois les projets localisés, ils doivent être installés, localisés à des endroits précis, sur des communes précises et que leur acceptabilité s'avère une question très importante pour pouvoir passer à la phase opérationnelle.

L'expérience montre qu'il **ne suffit pas d'avoir des projets qui répondent à l'intérêt général s'ils n'ont pas le souci de prendre en compte les préoccupations locales** des habitants les plus proches. Même si ces projets ne sont pas faits directement pour ceux-ci, ils doivent néanmoins prendre en compte leurs considérations. Il vaut mieux le prévoir d'emblée plutôt que d'avoir à le rajouter par la suite. Ceci est d'ailleurs également **une source d'inflation dans le coût des projets** qui ont pu être conçus initialement comme des projets "nus", en termes de ralentissement dynamique pour fonctionner selon certaines conditions, mais sans travaux connexes. Ces mesures d'accompagnement, qui peuvent être des protections localisées de certains quartiers, des mesures compensatoires de différents types, peuvent grever substantiellement le coût des projets et changer assez considérablement l'analyse économique qu'on a pu faire au départ pour la justification de ces projets.

Donc acceptation locale en accroissant la partie gain du projet, au-delà de l'intérêt général. Mais également **acceptabilité des projets au regard des considérations environnementales** et de leur compatibilité avec les contraintes environnementales. Ces projets sont généralement dans des zones humides, déjà inondées, donc de grand intérêt écologique, souvent classées à ce titre-là, ce qui assure d'ailleurs une protection des champs d'inondation. Contraintes qui, si elles ne sont pas bien articulées, peuvent devenir des obstacles à la réalisation de ces projets. Les réglementations Natura 2000, les réglementations sur les ZNIEFF peuvent devenir des contraintes assez importantes, au moins administratives, voire des sources d'accroissement de coûts, au moins des coûts d'études. Il y a donc un problème d'articulation également, sous cet angle-là : acceptabilité vis-à-vis des populations locales sur lesquelles les projets sont implantés, acceptabilité vis-à-vis des considérations d'intérêt général environnemental des lieux qui les supportent.

Des points particuliers ont fait l'objet de **questions et de demandes de la part des participants**.

D'une part, **un manque cruel de références, d'expériences ou de connaissance des quelques expériences qu'ont pu faire les autres, d'où l'intérêt de mettre en réseau et d'échanger**

ces informations. On voit bien comme il est précieux d'avoir des communications, comme sur l'expérience de l'Oudon pour ceux qui sont engagés dans la même démarche et qui sont tout à fait friands de tout ce qui a pu être fait et des expériences, heureuses ou malheureuses d'ailleurs, réalisées par d'autres.

De ce côté-là, **le guide "Ralentissement dynamique" va apporter beaucoup.** Il présente un certain nombre d'études de cas auxquelles on pourra se référer **mais ce n'est que l'expérience française**, qui est encore limitée, et ce guide ne va pas puiser aux sources étrangères, si tant est qu'il y ait des références plus avancées que les nôtres ailleurs.

La réflexion économique participe à la réflexion stratégique initiale puisque ce sont des choix d'aménagements en fonction de coûts et de ce que l'on gagne par rapport aux dépenses d'investissement.

Le raisonnement économique souffre de déficits, au niveau de la prévision des coûts d'investissement. Les participants ont relaté leur expérience en disant qu'on commence avec des estimations sur un projet un peu dépouillé et ensuite, chemin faisant, on s'aperçoit que beaucoup de choses viennent s'y rajouter, ce qui peut s'écarter des prévisions initiales. Donc des incertitudes, des impressions, sans doute un manque d'expérience, un manque de recul, sur la prévision des coûts globaux d'investissements, y compris d'ailleurs des investissements liés à l'indemnisation des servitudes puisque les indemnisations de servitudes peuvent être considérées comme des dépenses de premier établissement.

Mais **également aussi difficulté d'apprécier les dépenses de fonctionnement.** Les frais récurrents, pourtant essentiels et qui peuvent être importants, surtout si l'on a des stratégies généreuses d'indemnisation des contraintes et des préjudices occasionnés par la surinondation.

Donc on voit bien que ces paramètres, dépenses récurrentes liées au fonctionnement de l'aménagement et dépenses d'investissements, sont des ingrédients essentiels du calcul économique qui sous-tend toute la stratégie et qu'on a des lacunes, on n'est pas très solides sur ces deux aspects et que selon les ingrédients que l'on met dans le calcul, on obtiendra des résultats forcément très différents et ça pose des questions finalement sur la pertinence de la stratégie. **Il y a une demande forte de ce côté-là d'information pour mieux appréhender ces coûts réels.**

Un autre point qui préoccupe tous ceux qui sont engagés dans cette démarche, c'est la **question de la concertation avec les populations locales.** Il n'y a pas de méthode miracle à laquelle on pourrait se référer, il y a des expériences, plus ou moins heureuses ; il y a surtout des différences de situations, car on ne peut pas procéder de la même manière selon que l'on parle d'un bassin de 15 000 km² et avec un certain niveau de concertation "à 10 000 mètres d'altitude", ou si l'on parle d'un bassin plus limité dans lequel les acteurs locaux peuvent être directement impliqués dès le départ. Donc **il y a des niveaux de concertation à trouver.**

Bien sûr tout le monde s'accorde à dire qu'il faut que les acteurs locaux soient impliqués le plus tôt possible mais encore faut-il, pour qu'ils s'y intéressent, cela a été dit avec force au niveau de la Meuse, qu'ils voient déjà **des propositions suffisamment élaborées** qui les intéressent directement, parce que ces propositions touchent à leur territoire. Tant qu'on en n'est pas là, il est un peu illusoire de pouvoir impliquer des acteurs locaux. **Il y a certainement des besoins ou des demandes de conseils ou d'idées, de savoir comment ont fait les uns et les autres pour gérer cette concertation** qui est essentielle puisqu'elle conditionne bien sûr, comme l'acceptabilité, la possibilité de passer aux actes et aux réalisations. Ce n'est pas du tout négligeable, **c'est au moins aussi important que la conception** puisque les meilleurs projets pourraient échouer s'ils n'étaient pas acceptés ou s'ils n'avaient pas été gérés comme il convient à ce niveau-là.

Enfin, avant-dernier point des **questions relatives à l'indemnisation des terrains et des propriétaires et exploitants surinondés.**

Il est intéressant de voir comment ceux qui ont déjà résolu ces problèmes l'ont fait mais on a l'impression en les écoutant, c'était le cas pour l'Oudon, qu'on a acheté la paix locale en étant généreux et en ne faisant pas trop de différence entre préjudice lié à la surinondation et préjudice lié à l'inondation qu'il y avait toujours eu de toute manière. C'est un sujet difficile, c'est un sujet central mais il ne faudrait pas non plus, en voulant à tout prix régler des problèmes, créer des précédents qui deviennent excessivement coûteux pour la suite et qui aient du mal à être justifiés, surtout lorsqu'il s'agit

de dépenses de fonds publics. La question du lien avec les préjudices, en ce qui concerne le fonctionnement des aires de surstockage, est importante.

La question du maniement des nouveaux outils réglementaires qui vont être permis par la loi "risques" du 30 juillet 2003 : bien sûr les décrets sont attendus mais il reste des incertitudes sur la manière dont on pourra les utiliser. Il a été dit qu'il pouvait être très utile dans certains cas d'instaurer des servitudes d'inondations mais ceci donne aussi un droit de délaissement aux propriétaires grevés de ces servitudes et il ne faudrait pas que les maîtres d'ouvrages se trouvent dans l'incapacité d'acheter les terrains grevés de servitudes s'ils n'en avaient pas les moyens, puisque les propriétaires ont dix ans pour faire valoir ce droit de délaissement.

Dernier point : **des interrogations voire des controverses sur ce que l'on peut attendre des actions au niveau des pratiques agricoles**, de l'utilisation des émissaires agricoles, toutes actions bien sûr qui vont certainement dans le bon sens comme le maintien en prairies du bord des rivières plutôt que de les labourer, mais dont il est difficile de savoir si elles ont des impacts suffisamment clairs et certainement à court terme, pour répondre aux objectifs de réduction du risque qui eux sont bien tangibles et dont on attend des projets, des réductions sensibles une fois que ces projets sont construits. Il y a une controverse voire des débats, des sujets de recherche sur ce domaine. Donc il ne faudrait pas penser qu'il y a une panacée à trouver dans ce sens-là, même s'il y a certainement des choses à faire et surtout des choses à éviter.

3.2 Discussion

MME TIELEGUINE

Je m'exprimerai juste pour apporter un complément par rapport à votre dernière intervention de la synthèse.

Effectivement, on n'a pas fait la **différence entre les zones inondées et les zones surinondées pour le calcul des indemnisations**. On a dit : "On va prendre toute la zone qui va être inondée par la création de l'ouvrage". Simplement, on avait quand même des difficultés techniques pour connaître exactement ce qui avait été déjà inondé. C'était une simplification. Mon collègue me précisait également que dans la plupart des sites de surstockage qui sont prévus, actuellement il n'y a plus d'inondations, donc on est vraiment le plus en amont possible sur des petits cours d'eau qui aujourd'hui filent à grande vitesse vers l'aval.

Autre précision : la collectivité a quand même fait un effort pour éviter un engagement financier trop important puisque des calculs ont été effectués pour limiter à dix pour cent le montant des indemnisations, dix pour cent du montant de l'opération, pour que la partie inondation ne coûte pas plus de dix pour cent à la collectivité.

Je rappelle qu'il s'agit d'un versement unique à la signature d'une convention pour acceptation d'une servitude de surinondation, donc après, la collectivité ne verse plus sauf en cas de crues de printemps pour lesquelles il existe un autre dispositif. L'acceptation de la servitude de surinondation, c'est un versement unique au moment des travaux.

M. LEDOUX (Directeur adjoint du Syndicat du Vidourle)

Je voudrais intervenir sur deux ou trois points qui m'interpellent en tant qu'ancien bureau d'études, passé maintenant côté maîtrise d'ouvrage.

Un thème peut-être que vous avez peu ou pas abordé, c'est la **nécessité d'apprécier l'opportunité économique de ces ouvrages**. J'ai travaillé pendant une quinzaine d'années sur ces sujets, ce qui m'allait bien, car en tant que bureau d'étude cela me permettait de vivre ! Maintenant que je suis côté maîtrise d'ouvrage, je me pose la question de la nécessité de ce genre d'études. Je crois que ce sont des questions qui doivent être posées parce que cela pose le problème de la façon dont on élabore les cahiers des charges. Je suis bien placé pour connaître la difficulté que rencontrent les maîtres d'ouvrages pour élaborer les cahiers des charges sur ces sujets-là et la place de ce type de connaissances dans l'aide à la décision. Là aussi **il y a un besoin d'échange d'information**, des gens

qui ont déjà beaucoup investi sur ces questions et **l'aide que leur a apporté ce genre de connaissance dans les processus d'aide à la décision. Je pense qu'il faudrait étendre la réflexion sur les autres méthodes de mitigation**, aujourd'hui, c'est-à-dire que sur ces bassins comme le mien, on va se poser la question des ouvrages un peu lourds ou de ralentissement dynamique à l'aval et est-ce que cela va être une demande aussi des décideurs in fine de **comparer l'opportunité et les gains apportés par différentes méthodes de mitigation**.

On en parlait ce matin avec Monsieur ROYET : **le problème des cahiers charges va se poser aussi sur ces ouvrages et notamment ces "nouveaux ouvrages" sur le thème du ralentissement dynamique. Je pense qu'il y a là aussi des échanges à avoir**.

Et puis enfin, un sujet que vous n'avez peut-être pas abordé : les problèmes juridiques. L'étendue des **problèmes juridiques** ou le fantasme des problèmes juridiques peut avoir des conséquences importantes pour un certain nombre d'élus, alors qu'il y a quand même un certain nombre de juristes compétents aujourd'hui pour je crois rassurer les maîtres d'ouvrages sur les limites de leur responsabilité. Il ne faudrait pas cette crainte un peu fantasmagorique de leur responsabilité devienne un frein à la décision des élus.

M. ROUAS

Je voudrais d'abord remercier le rapporteur pour la qualité du rapport qui a été fait. Et puis **ajouter** à mon intervention de ce matin **deux éléments** dont on n'a pas beaucoup discuté jusqu'à présent, qui sont des éléments d'une part sur **l'échelle de temps** de ces actions et d'autre part sur **les outils de programmation financière**.

Sur l'échelle de temps, je vais juste donner comme éclairage, le cas de la Meuse et je crois que d'autres vont se reconnaître dans les procédures qu'ils mènent :

- des crues en 1995 ;
- un Etablissement Public Territorial de Bassin qui se met en place en 1996, avec une forte implication de l'Etat derrière cette mise en place ;
- pendant deux ans malgré la signature des statuts : rien ne se passe, parce qu'il faut que les acteurs intègrent la mise en place d'un outil de cette nature, préparent leurs réflexions, comprennent ce que peut être la solidarité amont/aval, et mettent en place une étude ;
- une étude de stratégie qui démarre en 1998, soit trois ans après les crues, qui dure trois ans, qu'on présente devant une multitude de gens et pour laquelle on peut penser qu'au lendemain des actions vont démarrer au moins en matière d'études et ce n'est pas le cas ;
- en 2001, une première réflexion sur les **outils de programmation financière**, c'est la signature des **Contrats de Plan**.
On a profité de ces Contrats de Plan pour inscrire un certain nombre d'actions en matière d'études et de travaux.
- On poursuit les actions de 2001 et actuellement on est dans les études de faisabilité de trois des vingt-trois projets envisagés sur la Meuse.
Aujourd'hui en 2004 –on a la chance d'avoir le plan Bachelot qui va aider à accélérer ou à faire un peu plus que prévu mais on a quand même des obligations puisqu'en 2006 s'achèvent les Contrats de Plan et en 2008 s'achèvent les Fonds Européens de Développement, les fonds structurels régionaux.
- Donc en 2008, on devra avoir réalisé les premiers travaux et payé les dernières factures, alors que nous avons encore devant nous des études de projets et derrière des autorisations à obtenir qui vont durer encore un certain temps.

Je crois qu'il faut simplement avoir en tête qu'un **projet de cette nature-là, avec beaucoup d'incertitudes, ça dure au moins dix ans**.

M. POINTET (BRGM)

Il y a un mot que l'on n'a pas prononcé jusqu'à présent, c'est le mot "mesures". Je voudrais faire un **plaidoyer pour disposer de mesures**. On a parlé à l'instant et on était plusieurs ce matin à souligner l'importance de l'approche un peu mécanistique, c'est-à-dire comprendre comment ça

marche, comprendre quel est le fonctionnement hydrologique d'un bassin pour avoir des projets qui soient pertinents et qui répondent bien. On parle de ralentissement dynamique, on a introduit un facteur temps, ce qui amène à considérer qu'il y a des composantes rapides dont le facteur temps est la journée, c'est le cas des crues "éclair". Il y a des composantes un peu plus lentes et il y a des composantes très lentes. Justement les composantes très lentes présentent un avantage, c'est que quand on sait les mesurer on peut faire de la prévision dessus, c'est un gros atout. Par conséquent, la prévision engage la prévention qui engage etc., etc. Evidemment, c'est un peu ingrat de faire des mesures mais il faut que l'effort soit soutenu derrière les projets pour qu'il y ait des réseaux de mesures actifs, je dirais même réactifs, c'est-à-dire que les mesures soient toujours prises et soient échangées rapidement et avec facilité entre les producteurs de données et ceux qui les utilisent.

4. Atelier 4 : Gestion et pérennité des ouvrages

4.1 Synthèse de M. ROY (Etablissement Public Loire)

Je rapporte un atelier animé par Philippe HUET, sous le contrôle de qui je parle, qui avait pour thème la gestion et la pérennité des ouvrages. C'était un petit atelier mais il représentait, par les personnes présentes, un grand nombre de rivières de France et il a bien posé les problèmes relatifs aux ouvrages, qui sont des problèmes importants et qu'on n'a pas fini encore de traiter dans ce pays.

Trois exposés nous ont été présentés :

- **Paul ROYET** qui est spécialiste des digues et des barrages du CEMAGREF et qui, notamment dans ses multiples fonctions, apporte un appui très fort aux services de l'Etat chargés du contrôle des barrages et des digues, nous a parlé de certains **problèmes existant sur les digues du Sud** de la France.
- **Marc FORET**, Directeur du Syndicat Mixte Saône et Doubs, Etablissement Public Territorial de Bassin, nous a ensuite présenté **l'approche globale menée sur le bassin de la Saône en matière de prévention des inondations**.
- **Philippe ORIGNAC**, de la Direction de l'Eau, Bureau de la Prévention des Inondations et du Domaine Public Fluvial, nous a parlé de **l'aspect réglementaire attaché à ces ouvrages**.

Je vais résumer, de manière assez sommaire, les exposés qui ont été faits ce matin.

Paul ROYET nous a parlé de trois cas spécifiques de digues dans le Sud.

Tout d'abord, **la digue d'Aramon**, située entre Gard et Rhône, **qui a craqué pendant les crues de septembre 2002**, suite à une crue tout à fait exceptionnelle du Gard, plus que centennale, de plus de 7.000 mètres cubes/seconde. On a constaté que la digue était très ancienne, non entretenue, non surveillée, théoriquement munie de passages batardables qui n'ont pas pu être batardés parce qu'on n'a pas trouvé les outils pour batarder ce jour-là faute de savoir où ils étaient. Elle a cédé, il y a eu des dégâts considérables, il y a eu des morts.

Suite à ces événements, la commune s'est prise en charge, considérablement aidée en cela par l'Europe et au niveau national, et, avec l'appui technique notamment du CEMAGREF et d'un certain nombre d'autres structures, elle a agi de telle sorte que ceci ne puisse plus se reproduire.

Alors **qu'est-ce qui a été fait ?** La digue a été complètement arasée et on a construit une autre digue à la place. Mais on a construit une digue qui avait à peu près les mêmes caractéristiques géométriques que l'ancienne. On aurait pu construire une digue beaucoup plus haute qui aurait pu, semble-t-il, mettre à l'abri définitivement de tout risque, mais une telle action n'était pas concevable dans la mesure où elle aurait été susceptible de créer des dommages ailleurs. L'eau qui ne va pas à un endroit peut aller ailleurs. Donc la digue a été reconstruite mais munie cette fois-ci de dispositifs de déversement contrôlé qui permettraient une inondation douce derrière l'ouvrage. **Le village peut toujours être inondé en cas de crue très forte mais de manière plus douce** et non pas de manière violente comme cela s'est produit pendant cette nuit de septembre 2002.

La digue a été reconstruite dans les règles de l'art, **mais a également été mis en place un plan de vigilance** à la réalisation duquel ont été **associés les habitants de la commune**. Forcément, un accident de ce type développe la conscience du risque. Mais la suite donnée à cet événement est très positive, dans la mesure où l'ouvrage a été refait de manière à ce qu'il soit sécurisé et où un plan a été établi qui permet de prévenir les gens suffisamment tôt et de les évacuer. **Le dispositif a été testé en grandeur nature** pendant la crue de décembre 2003 qui cette fois-ci n'était pas une crue du Gard mais une crue du Rhône, qui a donné la même inondation du secteur. Cette fois-ci la digue a été légèrement submergée, la population a été évacuée préventivement, il n'y a pratiquement

pas eu de dégâts et il n'y a pas eu de perte de vies humaines. **C'est donc une réussite qu'il fallait souligner.**

Le **deuxième exemple** présenté par Paul ROYET concerne les **digues du Petit Rhône qui avaient craqué en 1994**, provoquant des inondations de la Camargue. A la suite de cela, les pouvoirs publics bien sûr se sont inquiétés, d'autant qu'ils avaient eu à dépenser beaucoup d'argent sur le moment pour boucher les trous et **il s'était créé une structure de maîtrise d'ouvrage**, le SIMADREM, qui réunit la Région, le Département et les communes. Cette structure a fait un travail intéressant : elle a conforté les digues, elle les a réparées, ce qui fait que pendant la crue de 2003, il n'y a pas eu d'inondation du côté rive gauche du Petit Rhône car les digues ont bien résisté. Par contre, côté rive droite, côté Gard, il y a eu des inondations parce que de ce côté-là les digues étaient plus basses et mal entretenues. **Le problème s'est alors posé d'une action sur une rive et d'une non action sur l'autre rive.** On reviendra après sur les conclusions générales que l'on peut tirer de tout cela mais on voit d'ores et déjà le **problème du manque de concertation entre différentes maîtrises d'ouvrages.**

Le **troisième exemple** est celui, toujours lié à la crue de décembre 2003, de la **voie ferrée Tarascon/Arles** sur la rive droite de la vallée du Rhône qui depuis très longtemps était considérée comme une digue naturelle, **une fausse digue**, avec des passages inférieurs pour la circulation des voitures sous la voie ferrée, plus ou moins protégés par des ouvrages qui n'ont pas du tout résisté à la pression de la crue du Rhône et qui ont été submergés. De ce fait, l'eau est passée de l'autre côté, inondant un certain nombre d'endroits et aboutissant aussi à l'inondation d'Arles. Ce qui ressort de cet événement, c'est qu'on croyait disposer d'un ouvrage de protection et que cet ouvrage était sécurisé grâce aux passages souterrains qui existaient mais n'avaient pas été créés à cet effet. On avait donc **un ouvrage qui n'était pas du tout fait pour assurer une protection et qui n'a effectivement pas fonctionné.** Il y a eu là aussi beaucoup de dégâts et beaucoup de problèmes.

De ce premier exposé ont été tirés un certain nombre de points, sans doute évidents, mais qu'il est bon de rappeler.

Tout ouvrage de ce type, **toute digue, doit d'abord être conçu comme un ouvrage de protection.** Il faut notamment concevoir ces ouvrages en ayant à l'esprit leurs limites d'efficacité, c'est-à-dire le niveau à partir duquel ils sont submergés. On peut dire, qu'une digue qui est submergée est une digue qui casse, c'est clair. Et pour l'empêcher de casser, il n'existe qu'une méthode : faire en sorte que la zone située derrière cette digue soit déjà inondée grâce à un **déversoir**. Le déversoir, dans un premier temps, protège la digue, l'empêche de se rompre violemment. Il protège également les gens qui sont derrière dans la mesure où il permet une inondation douce. Donc **une digue sans déversoir est une digue dangereuse.**

L'autre point d'enseignement que l'on tire de cette première série d'exposés et de la discussion qui a suivi, c'est la **nécessité d'un plan de vigilance.** Quand on vit derrière une digue, on est dans un état de danger, il faut le savoir ; et quand on vit dans un état de danger, il faut être organisé à l'avance pour faire face à ce danger. D'où la nécessité d'un plan de vigilance **établi tranquillement, à froid, en concertation avec tous les intéressés**, ce qui évitera à certaines cellules de crise – on l'a constaté et certains participants à l'atelier nous en ont parlé – de se former et de s'informer de la situation réelle des ouvrages pendant la crise, c'est-à-dire trop tard.

Ce que l'on voit aussi, c'est qu'il **est nécessaire que pour ces ouvrages des actions particulières soient menées par les propriétaires eux-mêmes** : je pensais à la voie ferrée et dans ce cas les RFF (Réseaux Ferrés de France), propriétaires de la voie, avaient fait ce qu'il fallait à leur niveau, c'est-à-dire maintenu, surveillé et entretenu la voie ferrée – j'allais dire la digue – de telle sorte qu'elle puisse continuer à transiter les voyageurs. Très bien. Oui mais comme d'autres attribuaient à cet ouvrage une autre mission, il faut aller plus loin et il faut que le propriétaire en ait conscience. En est-il responsable ou pas ? Je ne sais pas mais c'est une question à poser préalablement.

Et puis bien sûr se pose la **question de la cohérence, de la coordination et de la concertation entre les différents maîtres d'ouvrages qui peuvent agir sur un même secteur.** On parlait des digues du Petit Rhône mais il y a d'autres exemples en France.

Le **deuxième exposé** était celui de Marc FORET, qui nous a parlé de la démarche du bassin de la Saône. C'est un très grand bassin, très aménagé, qui est soumis à de multiples

inondations : 104 crues en un siècle, sur lequel se trouvent de multiples ouvrages d'infrastructure, des digues qui ont été construites un petit peu dans le désordre au cours des âges. Résultat : des zones très denses qui sont inondables, des zones protégées qui sont parfois des prairies et des zones urbaines qui sont parfois mal protégées. Il y a beaucoup de travail à réaliser et l'objectif poursuivi à travers cette réflexion, c'est de **restaurer des champs d'expansion de crues, éventuellement de détruire certains ouvrages de protection**, tout en développant la conscience du risque.

Un élément important à retenir de cet exposé, c'est qu'une **approche globale est nécessaire dans le cadre d'une démarche engagée par un grand maître d'ouvrage. Il faut une vision globale du bassin, il faut coordonner les réflexions.** Mais si on veut pérenniser les actions menées dans ce cadre, il faut avoir pu mettre en place, créer ou avoir réanimé **des structures locales qui vont assurer la gestion et la pérennité des ouvrages.** Cette difficulté a été soulevée au niveau du bassin de la Saône mais c'est une difficulté que l'on trouve partout. La loi Risque reconnaît les EPTB, donc reconnaît les grandes maîtrises d'ouvrages et les favorise, mais **il reste encore le problème des petites structures de gestion au niveau local** pour lesquelles des réponses restent à trouver.

Nous avons eu un **troisième exposé**, lequel apporte une partie des réponses à ces questions, celui de **Philippe ORIGNAC qui nous a parlé de la réglementation.**

On a parlé du problème des digues dont le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable s'est emparé il y a une dizaine d'années suite à un certain nombre d'accidents et d'événements. Plusieurs démarches ont été lancées.

D'abord une **démarche réglementaire** : il y a une dizaine d'années, n'importe qui pouvait construire une digue n'importe où sans avoir de compte à rendre à quiconque. Maintenant, **les digues sont soumises à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.** Il existe un arrêté de prescription générale qui impose un certain nombre de **contraintes aux propriétaires de ces digues.** Un système de contrôle de la sécurité des digues a été mis en place. **L'Etat a les moyens juridique, réglementaire, d'imposer aux maîtres d'ouvrages d'agir sur leurs digues.** Encore faut-il trouver les maîtres d'ouvrages, encore faut-il qu'ils aient les moyens financiers de répondre à cette demande et encore faut-il qu'ils sachent y répondre.

Le deuxième problème était celui de la **connaissance du parc de digues en France.** Là aussi, on découvrait l'existence de digues, à la télévision, au moment où elles cassaient. Il y a quelques années, **une action a été engagée de recensement général des digues de France.** C'est une opération lourde. On espère un aboutissement prochain. La question se pose du retour d'information sur l'avancement de ce questionnaire et sur son contenu. Il est très intéressant de connaître les digues et leur état, il est intéressant aussi que tout un chacun en soit informé.

Pour terminer, je dirai que se pose aussi le **problème de l'appui technique.** En effet, une fois que tout le monde aura été motivé sur la sécurité des digues, que tout le monde sera bien convaincu qu'il faut les réparer, on va se demander comment faire. Il nous faut des appuis techniques. Il existe des structures comme le CEMAGREF mais elles ne sont pas extensibles. Il y a **nécessité de développer en France des appuis techniques dans ce domaine**, sans parler du problème financier car tout cela va coûter très cher.

Une des conclusions que l'on peut tirer de cet atelier, c'est que la pérennité des ouvrages de protection contre les inondations passe par **des actions globales, nécessaires et indispensables, mais** qu'elle ne pourra pas fonctionner si on ne sait pas générer, créer et maintenir **au niveau local des petites structures de gestion qui associent les collectivités, les associations et les usagers.** C'est une démarche qu'il faut développer à partir de maintenant.

Il faut aussi toujours rappeler que tous ces problèmes ne se poseraient pas si des maisons n'étaient pas construites dans les zones inondables. Alors il faut bien sûr protéger celles qui existent et s'en occuper mais il serait souhaitable de ne pas en construire de nouvelles.

4.2 Discussion

M. THEAUDIN (DIREN Haute-Normandie)

Avez-vous pris les berges en considération dans votre atelier ?

M. ROY

Non, le problème des berges n'a pas été évoqué. On a beaucoup parlé de digues, on a parlé de champs d'expansion de crues, on a parlé d'association du milieu associatif, des usagers et des collectivités locales à ces démarches. La question des berges quant à elle n'a pas été évoquée.

M. LEDOUX

Ma maigre expérience sur le Vidourle me montre **l'importance de connaître l'histoire de la mise en place des digues**. Est-ce que Nicolas CAMP'HUIS pourrait évoquer en deux mots la façon dont ils s'y sont pris, dans le cadre du Plan Loire, pour acquérir cette connaissance qui est très importante dans le processus de concertation avec les locaux pour leur rappeler comment ces digues sont apparues au fil du temps ?

M. CAMP'HUIS

Les digues de la Loire existent pour certaines depuis vraisemblablement le XIIème ou le XIIIème siècle et pour les dernières le milieu du XIXème siècle, ce qui constitue un avantage car on dispose de nombreuses traces dans l'histoire. Les services de l'Etat ont réalisé un recensement. Je rappelle que le recensement national en cours est parti du recensement de la Loire moyenne. Pour aller dans le sens de ce que disait Guy ROUAS tout à l'heure, le temps c'est énorme, c'est-à-dire que les ouvrages de protection qui ont été mis et les déversoirs de sécurités qui ont été aménagés sur les digues pour les protéger après les crues du XIXème siècle sont des opérations qui à chaque fois ont pris quinze à vingt ans. Et quand on regarde l'histoire, la manière avec laquelle les inondations ont été combattues localement, ce qui a été accepté et défendu jusqu'à Paris, redescendu aux Préfets, aux sous-Préfets, aux Maires, le Conseiller général qui venait, etc., on se trouve exactement à ce qui se passe aujourd'hui, c'est un temps énorme de concertation, de compréhension. Je crois que c'est vraiment important.

Sur la Loire on ne pourrait pas envisager de ne pas savoir à qui appartiennent les digues et quels travaux ont été conduits dessus. C'est aujourd'hui essentiel pour conduire des projets d'aménagement.

M. ROY

Je voudrais compléter par un point : sur la Loire, les digues appartiennent en majorité à l'Etat. Il y a des endroits où c'est beaucoup plus complexe, allez voir du côté de Grenoble : le sol appartient à quelqu'un, l'ouvrage appartient à quelqu'un d'autre et c'est un troisième qui gère. Il s'agit soit de personnes privées, soit de personnes publiques, à différents statuts, et c'est parfois indémêlable.

M. HUET

Jean-Luc ROY a très fidèlement rapporté ce qui a été dit. Je voudrais **souligner trois points** sur lesquels il est peut-être passé un peu rapidement.

Le premier, c'est qu'il **s'agit d'ouvrages sérieux qui demandent une vraie technicité du maître d'oeuvre, cela va de soit, mais aussi du maître d'ouvrage**. Donc **il est nécessaire d'avoir des équipes techniques fortes**. Dans mon métier, à l'Inspection de l'Environnement, on a malheureusement vu des catastrophes faute de maîtres d'ouvrages ayant les moyens, les techniciens, les hydrauliciens ou les géotechniciens capables de rédiger les bons cahiers des charges. Cela a déjà été dit mais je crois vraiment qu'il faut le marteler. On a souligné l'intérêt du regroupement, qui est en

train de se faire, des moyens techniques, des ingénieurs spécialisés dans ces domaines au sein d'un centre d'appui technique.

Deuxièmement, l'exposé de Marc FORET a vraiment été tout à fait remarquable et l'atelier a souhaité que les questions posées aillent plus loin et trouvent peut-être des réponses au sein d'**une journée dédiée à toutes ces questions de maîtres d'ouvrages locaux, d'équilibre entre l'occupation économique, la gestion liée aux risques et la gestion écologique**. Il ne s'agit pas par exemple de mettre les agriculteurs à la porte. Il y avait d'ailleurs parmi nous un jeune agriculteur qui a dit très clairement : "Et moi qu'est-ce que je fais là-dedans, je n'ai plus qu'à m'en aller". Il faut préserver cet équilibre.

Il y a vraiment matière là-dessus à travailler en réseau, et à approfondir cette question.

Troisièmement et c'était le mot de la fin de l'atelier, il a été dit par la représentante de l'Etablissement Public de la Meuse que cela ne fait pas de mal de rappeler qu'il faut gérer les digues, il faut les rénover, il faut mettre des plans de vigilance mais pas pour remettre encore de la vulnérabilité derrière. Donc le message, c'est : **on arrête de charger et de construire derrière les digues.**

M. AUDOLLENT (Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais)

Est-ce que les moyens à mettre en oeuvre pour la surveillance et l'entretien des **digues latérales** sont les mêmes que pour les **digues frontales qui servent de bassins d'expansion de crues** ?

M. ROY

Globalement, ce sont toujours des ouvrages qui doivent tenir. Les digues transversales de ralentissement dynamique ne sont pas là pour casser, donc il faut qu'elles tiennent. Elles ne sont pas sollicitées de la même manière mais a priori ce sont des ouvrages de même nature, exposés aux mêmes types de sollicitations et qui doivent résister de la même manière. Les outils de surveillance sont les mêmes, c'est-à-dire qu'il faut sur place des gens compétents, exactement comme pour un barrage en fait. Quand on veut parler de sécurité digues il faut penser sécurité barrages. **Il y a toute une structure, une organisation en France, un système réglementaire, un système technique, pour assurer la sécurité des barrages. Il faut développer la même chose pour les digues qu'elles soient latérales ou transversales.**

M. CAMP'HUIS

Sur ce point-là nous avons commandé au CEMAGREF il y a cinq ans une **étude sur la manière de surveiller une digue latérale qui s'est transformée en un ouvrage publié par le CEMAGREF**, que vous trouvez dans les éditions du CEMAGREF, sur la manière d'ausculter préalablement à des travaux et la manière de conduire annuellement une surveillance d'endiguement.

M. RIOUX

Je voulais rebondir sur ce qu'ont dit Monsieur BERTHERY et Monsieur ROY parce que nous, nous ne sommes pas tellement concernés sur le bassin de la Maine par les digues, encore que les levées transversales envisagées sur l'Huisne peuvent être apparentées à des digues effectivement.

La nouvelle politique en matière de lutte contre les inondations a plutôt été du genre restauration des champs d'expansion de crues au détriment des grands ouvrages comme on avait l'habitude de le faire auparavant. Mais cela m'inquiète, quand j'entends Monsieur BERTHERY parler d'incertitudes sur la mise en oeuvre des servitudes et de controverses sur les actions en matière de pratiques agricoles. On ne peut pas utiliser deux discours : dire qu'on a une nouvelle politique qui est surtout axée sur ce que je viens de dire et ne pas mettre en oeuvre toute la volonté de respecter ces actions et notamment dans la réalisation des champs d'expansion de crues.

On souffre déjà actuellement du fait qu'il n'y ait pas de PPR bien souvent sur les affluents des grands cours d'eau, ce qui est très regrettable puisqu'en matière de ralentissement dynamique des crues, on sait très bien que si on ralentit sur l'ensemble d'un chevelu on verra moins

d'eau arriver dans les cours d'eaux principaux et c'est bien de cela dont il s'agit, c'est de ralentir le plus tôt possible.

Donc d'ores et déjà sur les petits affluents, on a des promoteurs qui se lancent dans la réalisation d'un certain nombre de constructions qui prendront la place de champs d'expansion de crues dans l'avenir et on le regrettera probablement. Et pour ce qui reste encore vierge, il est bien évident qu'il faut pouvoir utiliser des servitudes de surinondation des champs d'expansion de crues et également bien modifier quand même les pratiques culturales. Sinon, on s'appauvrit au fil du temps, et l'on aura perdu sur tous les tableaux.

M. BERTHERY

Deux mots peut-être pour nuancer mon propos un peu brutal sur la controverse. En fait il nous a été cité, notamment dans le bassin de l'Oudon, que l'utilisation des émissaires agricoles était une technique encore discutée mais pas acceptée unanimement, donc qu'il y avait débat sur cette question-là.

Quant aux pratiques agricoles, je crois qu'il faut faire preuve de bon sens : éviter de retourner les prairies, ne pas labourer dans le sens de la pente, etc. Mais la question se pose de savoir quel impact cela a vis-à-vis de l'objectif de réduction du risque. Cela a certainement une contribution mais elle est difficile à mesurer et ne semble pas répondre à court terme à un objectif de réduction du risque plus substantiel par des aménagements.

Il faut toujours **se garder d'opposer les techniques entre elles**. On voit bien que sur les projets de ralentissement dynamique, on a aussi besoin de **les rendre complémentaires** à des aménagements de protection localisés, ce qui permet d'accroître le gain local et l'intérêt local de ces projets, donc **complémentarité protection locale / protection éloignée**.

C'est la même chose également avec les techniques plus agro-environnementales, plus locales sur les pratiques agricoles. Je pense que tout cela est complémentaire et gardons-nous et au contraire réagissons lorsque certains disent : "Il faut faire ci, il ne faut pas faire ça". En fait **on a besoin de toutes ces actions diverses**.

5. Synthèse générale

5.1 Synthèse de M. THEPOT (Etablissement Public Loire)

Je remercie vivement Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, de nous avoir rejoints, ce qui montre tout l'intérêt que le Ministère accorde à nos travaux.

Ces premières rencontres techniques sont une réussite, de part la participation que l'on a constatée.

J'ai compté dans la salle près de 90 participants dont beaucoup d'acteurs directement impliqués dans la prévention des inondations. Je rappellerai aussi que ce colloque était un colloque "sur invitation", ce qui me semble un point très important qui explique aussi sans doute la vraie motivation et la véritable attente que l'on a tous senties pendant les ateliers.

Que retenir en quelques phrases des synthèses de ces **quatre ateliers** dont les thèmes étaient finalement au service d'une même cause, la **prévention des inondations à l'échelle des bassins versants** ?

Premier atelier : Information préventive

J'ai noté des avancées incontestables mais on peut certainement beaucoup mieux faire et notamment à partir d'un **échange d'expériences** ou d'un **retour d'expériences renforcé**, à partir d'une **mise en réseau des acteurs**.

Deuxième atelier : Réduction de la vulnérabilité

Cela doit certainement être une **priorité de nos politiques publiques** de prévention.

Troisième atelier : Approche globale – Rétention des eaux à l'amont

Ne jouons pas les apprentis sorciers notamment par rapport aux **ouvrages de ralentissement dynamique. Soyons prudents**. Il faut une véritable expertise technique, une véritable compétence technique et l'on n'a peut-être pas suffisamment non plus capitalisé de retours d'expériences aujourd'hui sur ces thématiques, en tout cas au niveau national. Il y a peut-être de l'expérience à aller chercher au niveau européen, c'est une des suggestions qui a été faite.

Quatrième atelier : Gestion des ouvrages et pérennité

Une notion très intéressante a été soulevée, qui rejoint d'ailleurs bien l'intelligence de l'appel à projets inondations du Ministère, où pour passer à l'action, on a privilégié les maîtres d'ouvrages, ce qui est l'intérêt majeur de cette démarche.

Ce qu'a montré cet atelier c'est qu'il est bien d'**avoir des maîtres d'ouvrages globaux** mais il faut aussi **avoir des maîtres d'ouvrages de proximité**. Il faut des bons maîtres d'ouvrages, compétents, pour gérer des mini ouvrages de prévention des inondations, de ralentissement dynamique et autres. Il y a donc un vrai chantier à développer à ce niveau-là.

Après avoir sélectionné ces quelques phrases et essayé de résumer ces quatre ateliers, reprenons **le thème général de nos rencontres** : "**Mettre en œuvre des projets de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants**". Que cherchait-on à obtenir ?

On voulait **échanger de l'expérience** dans le but d'être meilleur "après" qu'"avant" et je me permettrai de faire en votre nom **quelques recommandations** devant Pascal BERTEAUD.

La cible de ces rencontres était clairement les pouvoirs publics. Finalement dans la salle, vous avez essentiellement des représentants des services de l'Etat, des collectivités, des Etablissements Publics. Et puis nous avons quelques "aiguillons".

Monsieur RIOUX, je ne sais pas si vous le savez, mais vous faisiez partie finalement des gens qui étaient là un petit peu pour nous "titiller", pour nous ramener au principe de réalité. Vous l'avez très bien fait finalement dans votre atelier, vous avez dit : "Attendez, on refait encore un colloque, j'étais déjà à un colloque à Orléans il y a deux ans sur le même sujet !". Vous vous êtes demandé ce que vous pourriez dire à vos membres la semaine prochaine, ce que vous avez appris en venant à Orléans, qu'est-ce qui permettra d'être un peu plus concret et d'agir un peu plus vite.

La réponse malheureusement vous la connaissez, je crois que **des progrès ont été faits dans la prévention des inondations**, incontestablement. Il faudrait être de mauvaise foi pour dire qu'aucun progrès n'a été fait dans la prévention des inondations dans notre pays. On n'est certainement pas les plus mauvais en Europe.

Mais il y a le "char de l'Etat", là, et il n'est pas facile de le faire bouger. J'ajouterai que plus que le char de l'Etat, c'est le "char des pouvoirs publics", car s'il n'y avait que l'Etat, cela ne serait peut-être encore pas trop difficile mais en réalité, c'est l'Etat, les collectivités territoriales avec toute cette diaspora de collectivités. Il y en a dans tous les sens, même si le législateur essaie à l'heure actuelle d'être plus performant, de définir des chefs de file dont peuvent éventuellement faire partie les EPTB dans certains cas.

On est tous d'accord sur le fait que **la prévention des inondations doit être traitée en priorité à l'échelle des bassins versants**, et qu'il faut que les pouvoirs publics soient mieux coordonnés. Mais il faut aussi **responsabiliser les acteurs directement intéressés** : les particuliers et les entreprises. Il est certain que dans les meilleurs des cas **la mise en œuvre des politiques de prévention des inondations, va demander dix ou vingt ans. Le seul thème sur lequel on peut avoir des résultats** qui feront plaisir à Monsieur RIOUX et à ses membres, **c'est le thème de la réduction de la vulnérabilité, parce que sur ce thème-là**, si on y met "le paquet", si on y met de l'intelligence, si on se coordonne bien, etc., **on peut espérer avoir des résultats relativement rapides**, c'est-à-dire à l'échelle de deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans, en tout cas pas à l'échelle de dix ou vingt ans ; et en plus les moyens financiers ne sont peut-être pas si importants que cela.

Ce que j'ai retenu d'aujourd'hui, c'est qu'**on peut sans doute être meilleurs, justement, dans la réduction de la vulnérabilité, en échangeant plus entre nous**. On a bien senti qu'il existe de grosses demandes pour savoir ce qui se passe, ce qu'il faut faire, etc. Un exemple : quelles sont les préconisations que l'on peut donner aux membres de l'Association des Sinistrés du Mans pour réduire leur vulnérabilité ? On n'est pas clairs là-dessus à l'heure actuelle. On peut donner des recommandations mais on n'est pas certains que cela soit effectivement les bonnes préconisations. Il faut que l'on ait un retour d'expérience plus fort là-dessus.

Donc, **recommandation 1 : essayons d'être meilleurs, plus rapides, plus intelligents sur ce thème de la réduction de la vulnérabilité**, qui est d'ailleurs l'une des priorités affichées dans l'appel à projets du Ministère.

Ce qui est ressorti dans tous les ateliers, ce qui a été dit et redit, c'est qu'il y a un **très grand besoin d'échange d'expériences et de mise en réseau des acteurs** et je dirais en priorité des acteurs publics. Je crois que c'est vraiment l'intérêt d'ailleurs, de ces rencontres, aujourd'hui. Je pense aux fonctionnaires de l'Etat qui étaient là, et aux représentants des collectivités (élus et services), qui ont été ravis de travailler ensemble dans un état d'esprit remarquable. C'est très bien et c'est le sens de l'intérêt général.

Alors, **recommandation 2 : ne peut-on pas prévoir rapidement des moyens permettant de favoriser, de pérenniser l'échange d'expériences et la mise en réseau des acteurs publics, au titre de la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants ?**

Je ne suis pas officiellement mandaté pour faire des propositions au nom de l'Association des EPTB, qui comprend vingt-quatre membres, chacun étant présidé par un élu avec des conseils d'administration ou des comités syndicaux. Les quelques directeurs d'EPTB qui ont bien voulu participer à ces rencontres – et je les en remercie – m'ont fait part de leur accord de principe sur la proposition suivante.

On pourrait déjà facilement, **mettre en place un réseau d'échange d'informations entre les EPTB porteurs de projets ou partenaires de projets** de prévention des inondations du Ministère.

Sauf erreur, on doit être présents dans treize projets sur trente-cinq. On a en plus la chance d'avoir maintenant parmi nous un homme assez remarquable, Bruno LEDOUX, qui travaille depuis début janvier sur le Vidourle, qui publiait la "Lettre du Zouave" que tous les spécialistes de la prévention des inondations ont connue et appréciée. On aurait finalement la capacité au niveau de l'Association des EPTB de sortir rapidement le "zouave" des appels à projets ou des projets de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants. On pourrait déjà le faire pour les projets où l'on est partenaires, voire même, si l'Etat le souhaitait aller plus loin et éventuellement communiquer sur les trente-cinq projets.

Mais cela n'est qu'une petite pierre dans l'édifice d'échange d'expériences, de mise en réseau des acteurs, puisqu'**on a évoqué d'autres pistes**, Philippe HUET l'a dit tout à l'heure, sur le nécessaire équilibre à trouver entre développement économique, gestion écologique et gestion des risques.

On pourrait **refaire ce genre de rencontres**, nous ou d'autres, ou peut-être demain le Centre de Prévention des Inondations d'Orléans s'il se met en place.

On pourrait **imaginer**, cela a été dit aussi, **des visites** : on pourrait réunir tous les maîtres d'ouvrages qui sont partenaires à l'heure actuelle de ces projets et les emmener voir ce qui se passe ailleurs, thème par thème.

On pourrait imaginer bien sûr aussi **un site Internet**, et tout un tas d'actions que l'on ne va pas définir aujourd'hui mais il est certain que si l'on veut être meilleurs, il y a vraiment un besoin de mise en réseau et d'échange d'expériences.

Je crois qu'il ne faut pas attendre, je crois qu'il faudrait mettre en place cela très rapidement, ne serait-ce que pour répondre à l'impatience des sinistrés et au-delà de notre collectivité nationale.

5.2 Remerciements

L'origine de ces rencontres, le choix du thème, c'est à Noël GODARD, sous-directeur de l'eau qu'on les doit, dans le cadre de la convention de partenariat qui unit l'Association des EPTB au Ministère.

Le responsable technique et la cheville ouvrière de l'organisation de cette manifestation, c'est Benoît ROSSIGNOL, notre chargé de mission de l'association, dont le poste est financé dans le cadre de la convention de partenariat passée avec le Ministère, qui est un ingénieur civil du GREF.

Il a travaillé pour la préparation de ces rencontres avec différents correspondants du Ministère, de la Direction de l'Eau et de la DDP, pour ne citer que les principaux : Philippe ORIGNAC, Yves LE TRIONNAIRE, Pascal BERTEAUD et Claire BOULET-DESBAREAU.

Je voudrais remercier également les différents animateurs et rapporteurs des ateliers : Bruno LEDOUX, Jacques FAYE, Jean-Jacques VIDAL, Philippe HUET, Marc LEOBET, Nicolas CAMP'HUIS, Jean-Luc ROY et Daniel BERTHERY ; remercier les intervenants : les nombreux EPTB et tous les participants ici présents.

Remercier aussi les services de l'Etablissement Public Loire qui ont aidé à la préparation matérielle de la manifestation : Sylvie, Emmanuelle, Najat et Laurence. Et enfin le BRGM, de nous avoir aidés sur le plan logistique et de nous soutenir dans nos actions.

Merci à tous.

DISCOURS DE CLÔTURE DE M. BERTEAUD (Directeur de l'Eau)

Je vais essayer, à travers les différents thèmes de ateliers que vous avez menés, à travers le travail que vous avez fait, de vous donner la vision qu'en a le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de vous encourager effectivement à poursuivre le travail que vous avez commencé.

Mais je souhaite tout d'abord, avant de commencer, en profiter pour vous présenter mes meilleurs voeux à tous et vous remercier effectivement de cette participation, et remercier l'Association Française des EPTB d'avoir lancé ce colloque, dans la mesure où l'on est sur des logiques nouvelles de traitement du sujet des inondations et plus on sera à porter ce concept et mieux cela sera.

En premier lieu, je voudrais rappeler **deux objectifs fondamentaux de la prévention des inondations que sont à la fois la sauvegarde des vies et la réduction des dommages aux biens**. Le problème, c'est que ces deux objectifs peuvent, dans un certain nombre de circonstances, entrer en conflit et je crois qu'un des points majeurs à mettre en évidence, c'est bien d'en conserver la hiérarchie : d'abord sauvegarder des vies et ensuite, seulement ensuite, réduire les dommages aux biens. Ce qui veut dire que, dans l'élaboration des projets, il faut bien traiter effectivement les deux sujets.

Les projets intégrés constituent une rupture avec les pratiques anciennes de lutte contre les inondations, dans la mesure où, loin de focaliser les actions sur la protection rapprochée des enjeux, ces projets étendent la **réflexion à l'ensemble du bassin versant** et incitent à rechercher des solutions originales en matière de prévention des inondations. Certaines voies telles que la réduction de la vulnérabilité, l'information préventive, la maîtrise de l'occupation des sols ou la restauration des champs d'expansion de crues – et je crois que c'est un des grands apports du raisonnement à l'échelle du bassin versant – ces voies ont été explorées par des collectivités territoriales ou des services de l'Etat que je qualifierais de pionniers. Certains d'entre eux ont d'ailleurs accepté de nous faire part de leurs expériences et de participer aux travaux d'aujourd'hui et je les en remercie largement.

Les difficultés que ces pionniers ont rencontrées et les solutions qu'ils auront trouvées seront précieuses pour progresser dans la mise en place des projets intégrés qui restent à mettre en oeuvre.

La mise en oeuvre de telles actions sera facilitée par le **dispositif de relance de la prévention des inondations que nous avons mis en place au courant de l'année 2003** :

- **l'adoption de la loi sur les risques technologiques et naturels** du 30 juillet 2003, loi qui donne des outils pour mettre en place ces différentes techniques, que ce soit en matière de champs d'expansions de crues, et de réduction de la vulnérabilité ;
- **la réforme de la prévision des crues** qui vient d'être élaborée et qui reste bien évidemment à mettre en place dans le courant de l'année 2004 ;
- **le financement prioritaire apporté sur trente-quatre projets intégrés de prévention des inondations**, projets qui ont vocation à servir de pilotes pour générer bien évidemment d'autres projets par la suite.

Pour consolider les quelques expériences qui avaient pu avoir lieu, la Ministre a souhaité que nous mettions en oeuvre un **appel à projets**, pour favoriser justement ce type de projets intégrés par bassins versants et nous avons dégagé pour cela 130 millions d'euros.

Au moment où nous avons lancé l'appel à projets, nous pensions plutôt sélectionner quinze à vingt projets. Je dois dire que nous avons été assez surpris, à la fois par le nombre des projets présentés : plus d'une centaine ; à la fois par la qualité d'un grand nombre de projets présentés et à la fois aussi par le montant moyen par projet qui montre d'ailleurs que lorsqu'on a des stratégies préventives, cela coûte bien moins cher que de faire du curatif et que de faire des ouvrages de protection localisée. C'est ce qui nous a permis, là où l'on attendait entre quinze et vingt projets, d'en sélectionner trente-quatre dont vingt-sept sont effectivement prêts à démarrer et sept qui sont sous

forme de projets mis en couveuse, c'est-à-dire de projets qui, dans les trois années qui viennent, vont essentiellement donner lieu à des études pour aboutir à des travaux dans la période suivante.

Bien évidemment, quand on sélectionne des projets, il y a toujours des déçus. Parmi les déçus, un certain nombre n'étaient pas dans cette logique de gestion intégrée par bassin versant, un certain nombre n'étaient pas suffisamment avancés pour être sélectionnés mais ce que je voudrais dire à ceux, je sais qu'il y en a dans la salle, qui ont porté des projets qui n'ont pas été sélectionnés que de toutes façons, à l'issue du plan Bachelot, il y aura un deuxième appel à projets et que le temps qui reste à courir d'ici-là peut être mis à profit justement pour étudier et pour bâtir des projets de bassins versants qui d'une façon ou d'une autre seront à ce moment-là financés.

L'analyse de la centaine des projets candidats a permis de prendre la mesure des **progrès réalisés en matière de structuration de la maîtrise d'ouvrage**. Un des points majeurs qui était mis en exergue par la plupart des rapports était le problème de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin versant et finalement, le fait qu'on ait reçu une centaine de projets montre que les collectivités se sont mobilisées, se sont regroupées, sont capables de se regrouper à l'échelle d'un bassin versant, ce qui est particulièrement important pour la suite des événements et aussi d'ailleurs pour l'avenir des EPTB et de l'Association Française des EPTB.

Dans les projets proposés, certains volets tels que la réduction de la vulnérabilité, l'information préventive ou la gestion des ouvrages sont quand même apparus souvent insuffisamment investis et c'est d'ailleurs ces constats qui ont permis de structurer le travail en ateliers auquel vous avez participé cet après-midi.

Tout d'abord, l'information préventive. Il est clair que si la réforme de la prévision des crues devrait permettre de diffuser dans la population des informations plus précises, plus fiables et plus complètes, la loi du 30 juillet 2003 sur les risques technologiques prévoit des mesures d'information préventive destinées à développer la conscience du risque chez les populations exposées.

Une anecdote : malheureusement, depuis que je suis Directeur adjoint puis Directeur de l'Eau, j'ai eu en deux ans la tristesse de vivre deux événements de crues majeurs : septembre 2002 et décembre 2003, et systématiquement, à chaque fois que l'on se rend sur le terrain, pendant la crise et après la crise, et qu'on discute avec les services de secours, tous nous expliquent que la plupart des morts le sont malheureusement pour des raisons d'imprudance ou pour des raisons surtout de non conscience du danger.

Il s'agit de personnes à qui on dit de ne pas passer parce que la rivière est en crue, qui attendent que les gendarmes ou les pompiers aient tourné le dos pour essayer de passer quand même en voiture et qui se font emporter ; des personnes chez qui les sauveteurs passent une première fois en demandant de les évacuer, deux fois, trois fois et malheureusement quand ils passent la quatrième fois, elles sont mortes. C'est quelque chose qui doit tous nous interpeller de s'apercevoir que ce n'est pas l'inondation qui est meurtrière, c'est la réponse que nous avons à l'inondation, et donc effectivement il y a tout un travail de prise de conscience du risque, de prise de conscience des conséquences possibles des inondations qui est important à faire.

C'est pour cela que la loi "Risques" a prévu diverses mesures : la pose de repères de crues ; l'information lors des transactions, achat ou vente de biens immobiliers ; des informations régulières, tous les deux ans au minimum, dans les communes. Il faut que nous arrivions collectivement à faire passer l'idée à nos concitoyens qu'**une zone inondable peut tuer le jour où elle est inondée**.

Cela dit, on voit bien qu'il y a aussi un souci de préservation des biens matériels et c'est le **deuxième sujet** qui est la **réduction de la vulnérabilité** dont vous avez beaucoup débattu aujourd'hui. A cet égard, la loi "Risques" dont j'ai parlé s'attache à donner aux pouvoirs publics des **moyens nouveaux de prévention**, notamment afin de revenir progressivement sur les situations héritées du passé en matière d'urbanisme pour appréhender la question des habitations qui sont situées dans les zones inondables et qui ont été construites avant la prise du PPR par exemple. Le constat a été fait que les indemnités versées par les assurances ne permettent de reconstruire les biens fortement endommagés que sur leur emplacement initial et non d'acquérir le terrain nécessaire au transfert hors de la zone dangereuse. L'achat d'un terrain hors de la zone dangereuse par les propriétaires des biens endommagés à plus de cinquante pour cent pourra ainsi être subventionné par le fonds Barnier.

La loi prévoit également que le fonds Barnier puisse intervenir pour subventionner des travaux qui réduisent la vulnérabilité dans ces zones : par exemple, remonter les tableaux électriques, remonter le brûleur de la chaudière, créer un niveau refuge. Le grand intérêt de cette mesure de financement du fonds Barnier, c'est, à partir du moment où on met en place un financement sur ce type de mesure, de nous autoriser collectivement à les imposer dans les PPR.

Je rappelle que les **PPR**, depuis le départ, ont été conçus pour pouvoir **prévoir des mesures sur l'existant**. Ceci dit, si vous connaissez des PPR qui prévoient des mesures sur l'existant, je suis très demandeur parce que la plupart de ceux que j'ai vus n'en prévoient pas ou quasiment pas. Or la loi va jusqu'à préconiser des mesures qui peuvent être d'un ordre de grandeur de dix pour cent de la valeur du bien. Donc mettre en place un financement pour prendre ce type de mesures, c'est autoriser les services de l'Etat et les services des collectivités, au moment où ils élaborent le PPR, à mettre en place ce type de mesures parce qu'autant se tourner vers les nouveaux citoyens en leur expliquant que ces mesures sont obligatoires et qu'ils n'ont qu'à se débrouiller pour les réaliser, ce n'est pas forcément très facile à faire ; autant leur expliquer que ces mesures sont obligatoires mais qu'ils disposent d'une subvention de quarante pour cent pour les réaliser, ça devient tout de suite beaucoup plus vendable.

C'est un point particulièrement important et qui nous semble vraiment à développer fortement. Comme vous le savez, Madame BACHELOT souhaite faire une relance importante des PPR et je crois que ça doit tous nous interpeller : à la fois services de l'Etat qui se retrouvent, si j'ose dire, à la manoeuvre, mais aussi services de collectivités qui se retrouvent de l'autre côté de la table de négociations. On sait très bien qu'**un PPR n'aboutit que dès l'instant qu'on a trouvé un consensus suffisant**.

Troisième point et **troisième atelier**, c'est **l'approche globale par bassin versant et surtout la rétention des eaux à l'amont**. A cet égard, il est clair que les techniques de protection rapprochée ou même **les ouvrages de ralentissement dynamique nécessitent vraiment d'avoir une approche globale** en termes d'analyse à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Les trente-quatre projets retenus reçoivent ainsi des financements bonifiés pour les travaux de régulation des débits en amont, par la création, ou la restauration le plus souvent d'ailleurs, de champs d'expansion de crues.

Petit détail, la zone inondable en Camargue, c'est 60.000 hectares. Depuis le début du siècle, dans la vallée du Rhône en aval de Lyon, on a supprimé 45.000 hectares de zones d'expansions de crues. Je crois que des chiffres comme ça parlent. C'est valable sur le Rhône mais c'est valable malheureusement sur la plupart des cours d'eau, depuis un ou deux siècles on a supprimé à tous les bras des zones d'expansion de crues et il est clair que toute cette eau, on la récupère aujourd'hui à la fois dans les zones qu'on a aménagées et qu'on n'aurait pas dû aménager mais aussi dans les zones qui se trouvent en aval, ce qui explique d'ailleurs une certaine évolution des phénomènes d'inondations.

A cet égard, la loi sur les risques contient des dispositions pour ces mesures en amont de bassins versants, avec principalement deux types de dispositions. La première, c'est **l'instauration de servitudes** à la fois pour des restaurations de zones d'expansions de crues, ou de zones de mobilité de cours d'eau. Une servitude peut être prise au profit d'une collectivité qui impose au propriétaire que son terrain puisse être surinondé par rapport à ce qu'il était avant. Une servitude est une mesure lourde, c'est une atteinte directe à la propriété. C'est une mesure coercitive qui par contre bien évidemment est indemnisée.

A côté de cela, nous avons souhaité, notamment pour tous les problèmes d'**érosion en amont de bassins versants**, mettre en place un deuxième type de mesures qui est la capacité de délimiter une zone soumise effectivement à érosion et sur cette base-là de bâtir, avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés, parce qu'on est là pour l'essentiel dans des zones agricoles, des plans d'action pour restaurer une dynamique sur le bassin versant qui peut être par exemple de replanter un certain nombre de haies, de remettre en prairies un certain nombre de terrains, de labourer dans le sens perpendiculaire à la pente au lieu du sens de la pente.

Et la nouveauté de ce type de mesure, qui est basée quand même pour l'essentiel sur le volontariat, c'est ce que l'on pourrait appeler l'extension de règle, c'est-à-dire le fait qu'au bout d'un certain temps, et une fois que ces actions sont suffisamment appropriées par les différents acteurs du bassin versant, elles deviennent obligatoires. Et ceux qui ont pu mener des opérations à l'échelle de petits bassins versants, savent que souvent on ne bute pas tellement sur les quatre-vingts pour cent d'acteurs – propriétaires, exploitants – qui dans le bassin versant sont tout à fait prêts à faire des choses

qui vont dans le sens souhaité, mais on bute bien évidemment souvent sur les vingt pour cent restants, qui d'ailleurs ont souvent tendance à démoraliser et à démobiliser les quatre-vingts pour cent.

Cette mesure correspond à la **façon d'agir du futur**, c'est-à-dire à la fois une concertation et une négociation très forte avec l'ensemble des acteurs, parce qu'il est clair que s'il n'existe pas un consensus, une adhésion suffisante, on peut prendre toutes les réglementations qu'on veut, ça ne servira à rien ; mais à la fois aussi la capacité, au bout d'un moment, de rendre obligatoires les actions, une fois que l'adhésion est suffisante.

Le quatrième atelier s'est lui intéressé à la **gestion des ouvrages et à leur pérennité**. Je dois avouer d'ailleurs que les événements récents ont mis en évidence les risques liés aux ouvrages de protection contre les inondations, on l'a assez largement vu dans le delta du Rhône, et ce quelle que soit leur nature : qu'il s'agisse d'ouvrages de ralentissement dynamique, des bassins de rétention des eaux pluviales ou, plus classiquement bien évidemment, des digues. Je citerai pour mémoire la synchronisation des pointes de crues des affluents, c'est entre autres ce que l'on a pu vivre sur le Rhône, et les risques d'accélération de débit à l'aval des endiguements, de remous à l'amont, qui doivent être examinés dans le cadre de ces études.

Il est clair qu'on a un travail technique très important à effectuer sur ces ouvrages et trop souvent on a eu tendance à considérer que finalement, une digue, un ouvrage de ralentissement dynamique n'était jamais qu'un tas de terre. Je souhaiterais d'ailleurs insister sur un risque encore trop méconnu : le risque de rupture des ouvrages. La rupture d'un ouvrage, c'est ce qui transforme une inondation lente, donc la cinétique lente relativement facile à gérer, en inondation à cinétique rapide, donc mortelle. Les catastrophes récentes que l'on a connues : sur l'Aude en 1999, la Savoureuse en 2001, le Gard en 2002 et bien évidemment le Rhône le mois dernier, ont mis en évidence ce risque et ont mis en évidence effectivement une capacité mortelle, si j'ose dire, du risque qui est particulièrement importante et qui du coup fait peser une responsabilité très forte à la fois sur l'Etat et sur les acteurs des différentes collectivités. J'ai bien noté d'ailleurs à cet égard la proposition de l'atelier consistant à réaliser **un guide sur la méthodologie de prise en compte du risque de rupture des digues et des ouvrages**, et c'est bien évidemment des travaux auxquels on va s'atteler.

Enfin, il était prévu un **atelier intitulé "S'organiser face à la crue"** qui a été réparti dans les autres mais, même si cet atelier a connu peu de succès, je crois qu'en réalité ce sujet-là mérite toute notre attention et constitue l'aboutissement des nombreuses étapes : caractérisation du risque de crues, caractérisation des enjeux, élaboration et mise en oeuvre des mesures de prévention, examen des risques résiduels une fois qu'on a mis en place le système de protection, examen des risques de défaillance du système de protection, élaboration des mesures d'urgence et derrière, une fois qu'on a fait tout cela, il est clair que la crue surviendra quand même de toute façon. Et je crois que c'est là aussi, en matière de conscience du risque, qu'on a beaucoup de progrès à faire et donc une bonne organisation préalable peut conditionner les conséquences des inondations.

La prévision des crues participe de manière importante à cette organisation et la réforme de la prévision des crues que nous avons menée a ainsi conduit à confier des bassins ou à des sous-bassins cohérents à 22 services qui seront étoffés, modernisés, afin de conduire des études de fond, de mettre en place des astreintes, des modèles et d'avoir vraiment une prévision des crues le plus en amont possible dans le temps.

Le plus en amont possible dans le temps, cela veut dire effectivement, quand on est sur des crues lentes, être capable de gagner en précision : par exemple une crue de la Loire à Orléans, on a quarante-huit heures pour la voir venir. L'enjeu n'est pas tellement là de gagner du temps parce que cela ne serait jamais que quelques heures de plus ou de moins, l'enjeu est vraiment de gagner en précision et de travailler sur la réduction de la vulnérabilité.

Par contre, dans le cas de crues à cinétique rapide, je peux vous dire qu'entre avoir un temps de prévision qui est de l'ordre du quart d'heure ou de la demi-heure, ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui dans la plupart des bassins à cinétique rapide, ou avoir un temps de prévision qui soit de l'ordre de trois ou quatre heures, ça change tout. Ça change tout parce que, pour un Préfet, organiser les secours en un quart d'heure, ce n'est pas évident ; avoir une demi-journée d'avance sur la crue, ça permet effectivement de positionner des matériels, ça permet de mettre en place des évacuations préventives et à la sortie, d'avoir une gestion de la crise à la fois en vies humaines mais aussi en dommages aux biens qui soit différente.

Je voudrais simplement citer un exemple : dans la crue du Gard en septembre 2002, il y a eu mille cinq cents hélitreuillages sur un secteur qui était essentiellement Vidourle et Gardon. En décembre 2003, sur un secteur beaucoup plus large, bien évidemment avec l'événement qui a eu lieu, on était quand même sur une crue quasi centennale du Rhône, il y a eu en tout et pour tout soixante-dix hélitreuillages. Pourquoi ? Parce que trente mille personnes ont été évacuées avant qu'on ait besoin de les évacuer par hélitreuillage. Je ne sais pas si les gens présents dans l'assistance peuvent se rendre compte de ce que ça représente d'évacuer trente mille personnes. C'est absolument énorme. Pourtant cela s'est passé assez correctement. Le problème majeur rencontré sur la crue de décembre 2003 est finalement lié à une rupture de digue sur Arles mais cela mis à part, on voit qu'une prévision de la crue faite suffisamment en amont permet effectivement une meilleure gestion de la crise, même si dans ce cas précis on était en présence d'une cinétique mi-lente mi rapide, ce qui était plus facile.

Cette **réforme des services de prévisions des crues** a été étudiée, discutée, négociée avec l'ensemble des services concernés dans le courant de l'année 2003. Elle est complétée par la mise en place d'une tête de réseau avec un service central hydrométéorologique situé à Toulouse, à côté de Météo France, parce que si on veut arriver à gagner du temps, il faut observer l'eau au moment où elle est encore dans l'air et pas attendre qu'elle arrive dans les rivières. Et puis il reste, et cela va être le gros travail de l'année 2004, une fois que ce schéma est arrêté, à mettre en place les services de prévisions des crues et je sais que nos collègues s'y attèlent fortement, de façon à élever progressivement le niveau de prévision et à gagner ce temps dont je parlais à l'instant.

Ces travaux devraient d'ailleurs à leur issue faciliter le contact entre les services de prévisions des crues identifiés uniquement et les communes qui sont compétentes en matière de prévention des inondations en termes de Police Municipale, et l'espoir que nous formulons, c'est qu'à échelle d'un an, de deux ans ou de trois ans, on puisse avoir une véritable infrastructure de services chargés de la prévision des inondations, une information assez forte du public et des relations renforcées avec les collectivités.

Enfin, les traductions des risques d'inondations dans les documents élaborés par l'Etat tels que les **atlas de zones inondables**, les **dossiers communaux synthétiques** ou les **PPR** ; ou par les communes tels que les **documents d'information communaux sur les risques majeurs**, nous semblent bien évidemment, vous l'aurez compris, **des outils particulièrement importants qu'il est impératif d'activer**.

La relance de la politique des PPR dont j'ai parlé tout à l'heure passe aussi par un objectif fort que nous nous sommes donné qui est de couvrir le territoire en atlas de zones inondables à l'échéance de 2005.

Un panel de travaux assez large qui joue sur l'ensemble et je crois que tout cela n'aurait pas de sens si cela ne servait pas à venir en appui d'une **mobilisation de terrain particulièrement forte** sur ces projets intégrés.

Le colloque que vous avez organisé est une pierre importante à cet édifice et il faudra probablement continuer à avoir une animation de ce type-là.

Je vous remercie vraiment tous de votre participation et de votre implication dans l'ensemble de ces sujets. Merci.

ANNEXES

1. Participants aux rencontres du 8 janvier 2004 à Orléans

Nom	Prénom	Fonction	Code Postal - Ville
ALLANIC	Michel	Directeur EPTB Vilaine	56130 LA ROCHE BERNARD
ANIEL	Julie	Animatrice SAGE Armançon - SIRTAVA	89700 TONNERRE
ARRONDEAU	Jean-Pierre	Responsable de la Cellule "Politique Territoriale du Bassin versant" - EPTB Vilaine	56130 LA ROCHE BERNARD
AUDOLLENT	Matthieu	Technicien SYMSAGEB - Syndicat mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais	62360 SAINT LEONARD
AURIOL	Olivier	Responsable de projets - EPTB Charente	17100 SAINTES
BALSON	Arnaud	Responsable Cellule Eau, Service Eaux et Forêts - DDAF Loiret	45042 ORLEANS Cedex 1
BELIN	Pascal	Chargé d'études planification des secours – inondations. Direction défense et sécurité civiles	92220 BOIS-COLOMBES
BERTEAUD	Pascal	Directeur de l'eau Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	75302 PARIS 07 SP
BERTHERY	Daniel	Directeur EPTB Oise Aisne	60200 COMPIEGNE
BOULET- DESBAREAU	Claire	Chargée de mission mitigation - MEDD - Direction de la Prévention des Pollutions & des Risques	75302 PARIS 07 SP
BRUNEAUX	Jacques	Responsable Service Equipements Collectifs - DDE 49	49047 ANGERS Cedex 01
CAMP'HUIS	Nicolas	Directeur de l'Equipe Pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur Nature	
CARRAL	Jacques	Sous-préfet de Figeac	46106 FIGEAC
CARRIERE	Jean-Marie	Chef de service adjoint SCHAPI/MEDD	31057 TOULOUSE Cedex 1
CELET	Jean-Paul	Directeur régional de l'environnement Bretagne	35065 RENNES Cedex
CHAMBARD	Alain	Président du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges	91230 MONTGERON
CHARRIER	Antoine	Animateur du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin - EPTB Sèvre Niortaise	79021- NIORT CEDEX
CHASTAN	Bernard	Ingénieur au CEMAGREF Unité de recherche Hydrologie Hydraulique	69336 LYON Cedex 09
COHEN	Carine	Chargée de mission Police de l'eau - Service Aménagement Urbanisme et Environnement - DDE 89	89000 AUXERRE
COLLIN-HUET	Marie-Pierre	Ingénieur DDE de l'Yonne	89700 TONNERRE
CORNET	Jean-Michel	Adjoint au Directeur EPTB Oise Aisne	60200 COMPIEGNE
CORNIL	Marc	Directeur Général du SYMSAGEL	62190 LILLERS
CORTINOVIS	Michel	Président du Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec	76570 LIMESY
DE LA PERRAUDIERE	Régis	Responsable de la Communication EPTB Oise Aisne	60200 COMPIEGNE
DE LAUZANNE	Régis	Directeur Environnement & Aménagement - CG de la Somme	80026 AMIENS Cedex 1
DE SAINT PALAIS	Renaud	Chargé de mission SGAR	45000 ORLEANS
DE SAINT SEINE	Jacques	Adjoint au Chef de SEMA - DIREN Provence Alpes Côtes d'Azur	13603 AIX EN PROVENCE Cedex 1
DELJARRY	Jean-Louis	Maire de Labruguière	81290 LABRUGUIERE
DELORME	François	Responsable Eau / Contrat de rivière	42009 SAINT ETIENNE Cedex 2
DESCHAMPS	Nicolas	Union National des Associations de lutte contre les inondations (UNALCI)	36210 CHABRIS
DHERVE	Dominique	Ingénieur chargé du SAGE de l'Odet	29107 QUIMPER Cedex

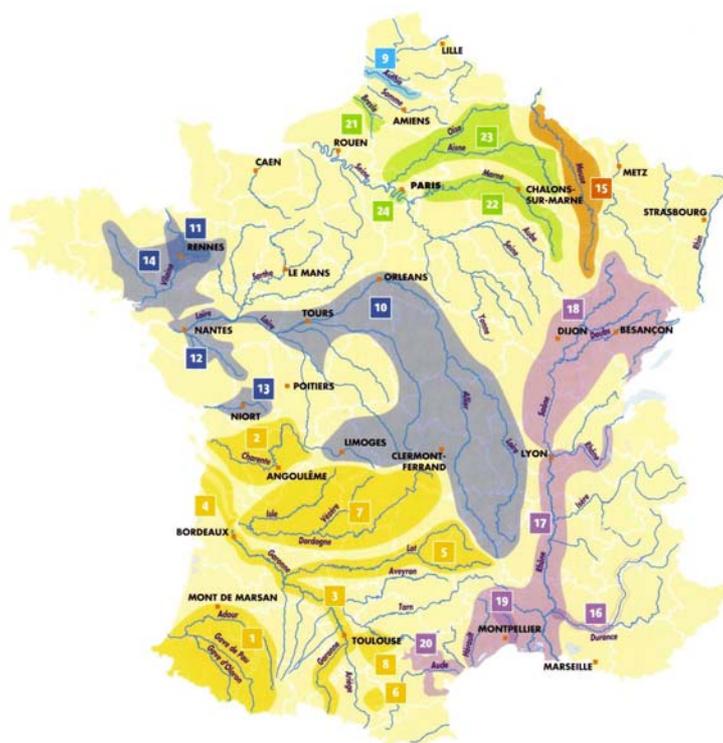
DISSAC	Yann	EPTB Lot	46000 CAHORS
DOLIGE	Eric	Président de l'AFEPTB Président de l'EPTB Loire	45000 ORLEANS
DOSSA-THAUVIN	Valérie	Ingénieur des Travaux Ruraux DIREN Centre	45064 ORLEANS
DRUHEN	Valérie	Ingénieur coordinateur - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec	76570 LIMESY
DUMOULIN	Maryse	Chargée de mission Préfecture Région Centre - SGAR	45000 ORLEANS
FAYE	Jacques	MEDD - Direction de la prévention des pollutions et des risques - Sous direction de la prévention des risques majeurs	75302 PARIS 07 SP
FEAT	Pascal	Directeur Voirie Environnement Ville de Quimper	29107 QUIMPER Cedex
FORET	Marc	Directeur EPTB Saône et Doubs	71017 MACON Cedex
FRAYCENON	Stéphane	Chef de service environnement Conseil Général Haute-Loire	43000 LE PUY EN VELAY
GACHET	Jean-Noël	Chef de service des équipements publics CG de l'Isère/DREAR	38022 GRENOBLE Cedex 01
GADOIS	Stéphane	Chargé de mission Mairie de St Pryvé St Mesmin	45750 ST PRYVE ST MESMIN
GALIA	Marc	Animateur eaux souterraines - EPTB Sèvre Niortaise	79021- NIORT CEDEX
GERARD	Sandrine	Chargée de Mission Inondations - Conseil Général du Loiret	45000 ORLEANS
HUET	Philippe	IGGREF - Service de l'Inspection Générale de l'Environnement/MEDD	75302 PARIS 07 SP
JOST	Claudine	Ingénieur Hydraulicien - EPTB Meuse	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
LACÔTE		Technicien de rivière - Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud	49 500 SEGRE
LACROIX	Jean-Pierre	Préfet du Loiret - Préfet de la Région Centre - Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne	45042 ORLEANS Cedex
LANG	Michel	Ingénieur au CEMAGREF Unité de recherche Hydrologie Hydraulique	69336 LYON Cedex 09
LAVERGNE	Guy	Directeur adjoint - DIREN Lorraine	57005 METZ Cedex
LEDOUX	Bruno	EPTB Vidourle	30000 NIMES Cedex
LEFEBVRE	Gismond	Union National des Associations de lutte contre les inondations (UNALCI)	60150 LONGUEIL ANNEL
LEMENAGER	Bruno	Adjoint au Chef de Service de Bassin DIREN Ile de France	94234 CACHAN cedex
LEOBET	Marc	MEDD - Direction de la prévention des pollutions et des risques - Sous direction de la prévention des risques majeurs	75302 PARIS 07 SP
LEVINET	Celia	Ingénieur EPTB Loire	
MACRELLE	David	Technicien SYMSAGEL	62190 LILLERS
MARC	Philippe	Chargé de mission - EPTB Garonne	31200 TOULOUSE
MASSON	Jean-Paul	Chef du Service de l'Eau et des Milieux Naturels - DIREN Franche-Comté	25014 BESANÇON Cedex
MESSAOUDI	Patrick	Ville de Grasse	06130 GRASSE
MEYER	Nicolas	DDAF Loiret	45042 ORLEANS Cedex 1
MIROWSKI	Patrick	Chargé de mission - DIREN Auvergne	63004 CLERMONT FERRAND Cedex
MOOR	Jean-François	Chargé d'études Ressource en Eau - Agence de l'eau Adour-Garonne	31098 TOULOUSE
MORENA	Floriane	Ingénieur exploitation Villerest - EPTB Loire	42120 COMMELLE VERNAY
NUSSBAUM	Roland	Directeur Mission Risques Naturels - GPSA	75431 PARIS Cedex 09
ORIGNAC	Philippe	MEDD - Direction de l'eau	75302 PARIS 07 SP
PENASSO	Aldo	Ingénieur EPTB Vilaine	56130 LA ROCHE BERNARD

PENNEQUIN	Didier	BRGM	
PEYRET	David	Consultant en organisation - Setec Organisation	75583 PARIS Cedex 12
PHILIPPE	Pierre	Chargé de mission inondations - EPTB Loire	45061 ORLEANS Cedex 2
PIERRE	Nolwenn	Chargée de mission inondation Conseil Général de Haute-Loire	43011 LE PUY EN VELAY
POINTET	Thierry	BRGM	
POPOT	Stéphanie	Responsable du Pôle Délégation de Bassin DIREN CENTRE	45064 ORLEANS
PREVOST	Jacky	Maire de St Pryvé St Mesmin	45750 ST PRYVE ST MESMIN
RAISON	Stéphane	DIREN Poitou-Charentes - Service Eau et Milieux Aquatique	86038 POITIERS Cedex
RANNOU	Marie- Annick	Directrice EPTB Sèvre Nantaise	85036 LA ROCHE SUR YON Cedex
RAULT	Jean-Luc	Ingénieur Bureau d'études - Voirie Déplacements - Ville de Quimper	29107 QUIMPER Cedex
RHETORET	Harold	Responsable de projets inondations - EPTB Charente	17100 SAINTES
RIOUX	Michel	Président - Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables de l'agglomération mancelle et communes sarthoises associées	72100 LE MANS
ROBERT	Frédéric	Chargé d'études MRN/GPSA	75431 PARIS Cedex 09
ROSSIGNOL	Benoît	Chargé de mission - Association Française des EPTB	45061 ORLEANS Cedex 2
ROUAS	Guy	Directeur de l'EPTB Meuse	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
ROUSSEL	Max	Directeur de l'EPTB Adour	40025 MONT DE MARSAN
ROY	Jean-Luc	Directeur technique de l'EPTB Loire	45061 ORLEANS Cedex 2
ROYET	Paul	Unité de recherche "Ouvrages hydrauliques et équipements pour l'irrigation" - Cemagref	13612 AIX EN PROVENCE Cedex 1
RUSSO	Philippe	Chargé d'affaires - Mission Rivières - Agence de l'eau Rhin-Meuse	57161 MOULINS-LES METZ Cedex
SEGARD	Michel	Sous-Directeur MEDD/DPPR/SDPRM	75302 PARIS 07 SP
SIONNEAU	Philippe	Chef du Service Eau Environnement Risques Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère	38040 GRENOBLE Cedex 9
SURZUR	Catherine	Technicien rivière - SIAVSAT	10000 TROYES
SYNDIQUE	Hélène	Chef de Service Eaux & Milieux Aquatiques-DIREN PICARDIE	80040 AMIENS Cedex
TARDY	Eddy	Géomaticien - EPTB Sèvre Niortaise	79021- NIORT CEDEX
THEAUDIN	Roger- Charles	Chargé de mission Risques Naturels - DIREN Haute-Normandie	76100 ROUEN
THEPOT	Régis	Directeur de l'EPTB Loire - Délégué général de l'AFEPTB	45061 ORLEANS Cedex 2
THOMAS	Michel	Ville de Grasse - SDIS	06131 GRASSE
TIELEGUINE	Régine	Directrice du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud	49 500 SEGRE
TROCME	Marie	Directrice - EPTB Sèvre Niortaise	79021- NIORT CEDEX
VALBONETTI	Paul	Chargé de mission météo/inondations DDSC/SDDCPR/BRNT (Ministère de l'Intérieur)	92600 ASNIERE/SEINE
VERDEIL	Daniel	Chef de Projet Isère Amont - Conseil Général Isère/DREAR	38022 GRENOBLE Cedex 01
VIDAL	Jean- Jacques	Chef du Service Hydrologie et Prévention des Risques naturels - DIREN Midi Pyrénées	31074 TOULOUSE cedex

2. Rôle des EPTB et de l'Association Française des EPTB dans la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants

Cette note vise à présenter de manière succincte les principales actions conduites par les EPTB en faveur de la prévention du risque d'inondation.

Des éléments d'information complémentaires sont disponibles sur les sites internet de l'Association et des différents EPTB concernés, accessibles à partir de l'adresse : www.eptb.asso.fr



2.1 Rôle des EPTB

Généralités sur les EPTB et la prévention des inondations

Le rôle privilégié des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) dans la prévention des inondations

- ils assurent la fonction de **maître d'ouvrage** d'études et de travaux, ou le montage des financements nécessaires auprès de leurs membres,
- ils interviennent en **partenariat avec l'Etat et les Agences de l'eau** et servent, par le biais de leurs élus, de **relais d'information** auprès de leurs collectivités territoriales membres, voire directement auprès des riverains, en **favorisant l'appropriation locale des démarches**,
- ils **coordonnent et animent** les actions à l'échelle des bassins, pour assurer entre elles une cohérence dépassant les frontières administratives traditionnelles ; ils peuvent ainsi souvent servir d'**interlocuteur unique**,
- ils assurent, dans une mission d'**aménagement du territoire**, la **solidarité** entre secteurs **amont et aval**, et entre zones **urbaines et rurales** des cours d'eau.

Un rôle reconnu :

En 2003, ils ont vu leur action reconnue de manière institutionnelle dans la **loi du 30 juillet 2003 sur les risques** qui a modifié l'article L213-10 du Code de l'Environnement, et prévoit en effet désormais que :

« pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, **la prévention des inondations** et la gestion équilibrée de la ressource en eau, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent s'associer au sein d'un établissement public territorial de bassin ».

Les EPTB et les projets de prévention à l'échelle des bassins versants

19 EPTB sur les 24 membres actuels de l'Association sont directement impliqués dans des actions de prévention des inondations.

11 d'entre eux sont porteurs ou partenaires de 13 des projets retenus à ce jour dans le Plan national de prévention des inondations.

EPTB / Bassin concerné	Résultat de l'appel à projets	Principaux enjeux humains et économiques	Villes concernées	Coût tot. projet (M€)
CHARENTE	Candidature retenue	Plusieurs agglomérations	Saintes, Cognac, Rochefort.	4,48
DORDOGNE	Couveuse	5 villes; industries papetière, agro-alimentaire, enjeux agricoles	Brives, Aurillac, Périgueux, Bergerac, Libourne,	0,35
LOIRE / MAINE	Candidature retenue	15 000 hab. en ZI	Angers, Le Mans, Nogent le Rotrou, Vendôme, La Flèche, Laval, Craon, Segré	25,56
LOIRE AMONT	Candidature retenue	2 000 habitants en ZI, 50 bâtiments publics	Coubon, Le Puy, Chadrac, Bas-en-Basset	8,94
LOIRE / FURAN	Candidature retenue	11 000 hab. en ZI, 2500 emplois en ZI	St Etienne	14
MARNE	Couveuse	300 com. À risque 22 500 ha inondables	Meaux, Epernay, Créteil	5,8
MEUSE	Projet pilote	700 communes, 465 000 hab.	Verdun, Charleville-Mézières	31,47
OISE AISNE	Projet pilote	100 000 habts en ZI	Reims, Compiègne	30,02
SAONE DOUBS	Candidature retenue	140 communes - 71 000 hab. en ZI	Châlon, Macon	25,63
SEINE	Candidature retenue	agglomération parisienne	agglomération parisienne	0
SEVRE NANTAISE	Couveuse	56 communes	St Laurent/Sèvre, Mortagne/Sèvre, Torfou, Cholet, La Séguinière, ...	2
VIDOURLE	Projet pilote	92 communes, 9 500 hab en ZI + 1400 emplois	Sommières, Lunel, Marsillargues	28,83
VILAINE	Candidature retenue	20 000 habitants, 2 000 emplois, 700 locaux d'activité de services privés, 600 entreprises, 10 exploitations	Guipry Messac, Malestroit	2,75

D'autres EPTB développent également des actions de prévention des inondations en dehors du cadre de l'appel à projets.

On peut citer ainsi les actions conduites par l'Institution Adour :

- Restauration et pérennisation des digues existantes et des ouvrages hydrauliques,
- Amélioration des écoulements de l'Adour dans la traversée de Dax,

D'autres EPTB sont maîtres d'ouvrages d'études (SMEAG EPTB Garonne, EPTB Rhône), ou encore conduisent des actions en faveur de la prévention des inondations dans le cadre des SAGE (Sèvre Niortaise, Sèvre Nantaise) ou des contrats de rivières (Durance).

Les fiches ci-après illustrent par ailleurs les actions menées par 3 EPTB : cas des Grands Lacs de Seine (projet de La Bassée), de la Saône (Contrat de Vallée inondable), et du Vidourle.

2.2 Rôle de l'Association Française des EPTB

L'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, regroupe **24 établissements** publics de coopération des collectivités territoriales, agissant pour la mise en valeur et l'aménagement des fleuves et des grandes rivières.

Ces 24 EPTB couvrent les $\frac{3}{4}$ du territoire métropolitain. Ainsi, 73 Départements et 12 Régions sont membres d'au moins un EPTB.

L'Association a notamment pour objet de favoriser l'aménagement intégré et le développement durable des bassins hydrographiques.

L'Association a signé une convention de partenariat avec le MEDD pour 3 ans en juillet 2002, et les rencontres du 8 janvier s'inscrivent dans le cadre des actions prévues par ce partenariat.

Elle a déjà mené ou participé à plusieurs actions en faveur de la prévention du risque d'inondations :

- Auditions par la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur la prévention des inondations (2002), et dans le cadre de la préparation de la loi sur les risques du 30 juillet 2003
- Organisation de rencontres nationales sur les inondations :
Prévention des inondations et responsabilité des pouvoirs publics, 15 novembre 2000, Paris,
Mettre en œuvre des projets de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants, 8 janvier 2004, Orléans
- Préparation et diffusion de positions et des recommandations communes des EPTB :
Fiche : Agir efficacement pour la prévention du risque d'inondations en France, Déc. 2002
- Suivi de la préparation de la loi sur les risques et de ses décrets d'application,
- Participation au groupe de travail sur le ralentissement dynamique,
- Interlocuteur du MEDD sur le thème de la prévention des inondations

Aménagement de vallée lié aux risques d'inondations – La Bassée

EPTB MAITRE D'OUVRAGE :

Les Grands Lacs de Seine

www.la-bassee.com

LOCALISATION

La Bassée est un affluent de la Seine en amont de la confluence avec l'Yonne, à l'aval de Bray sur Seine.

OBJECTIFS

Inspiré des aménagements des polders, l'objectif est de réduire temporairement le débit de la Seine en amont de la confluence de l'Yonne par inondation de la vallée la Bassée. C'est en effet ces débits cumulés qui, en aval de la confluence, provoquent les plus hautes eaux sur l'agglomération parisienne.

STRATEGIE

Partant d'un principe mis en œuvre sur le Rhin, les Grands Lacs de Seine mènent une étude de faisabilité jusqu'en 2004 avec une large concertation. L'EPTB n'a pas encore de projet arrêté, seules les reconnaissances de terrain ont eu lieu.

C'est une démarche structurée pour élaborer un **projet de territoire** dans lequel s'inscrit le projet hydraulique.

MOYENS MIS EN OEUVRE

L'étude reprise dans l'appel à projets mobiliserait près de 4 millions d'euros sur la période 2003 – 2006. Ce projet inclus des actions de réduction de la vulnérabilité sur le territoire de l'Institution. Ces crédits permettent d'accompagner les acteurs locaux dans la définition de leur projet de territoire.

Pour la concertation, une série de débats publics et expositions est organisée, avec la présence des partenaires et des acteurs locaux.

PARTENARIAT

Le maître d'ouvrage prend appui sur 3 partenaires :

- la Préfecture de Région – DIREN
- l'Agence de l'eau Seine Normandie
- la Région Ile de France.

Les partenaires s'appuient sur un Comité de pilotage, 2 groupes de travail et des sous-groupes thématiques.

EVALUATION

Pour le maître d'ouvrage cette démarche totalement ouverte est déjà un succès par la qualité du travail commun, dont la base est maintenant la charte du Pays Bassée Montois.

Approche globale et concertée du bassin versant de la Saône

EPTB MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte Saône-Doubs
www.smesd.com

LOCALISATION

La démarche d'aménagement concerne l'ensemble du bassin versant de la Saône qui porte sur 30 000 km² et quelques 10 000 km de rivières.

OBJECTIFS

Les crues répétitives de la Saône des années 1980 ont conduit les Collectivités, l'Etat et l'Agence de l'Eau à engager une réflexion complète dans l'objectif d'assurer une meilleure gestion hydraulique et une meilleure protection des populations et des activités économiques. Parallèlement à la mise en place d'un Plan de Gestion global du Val de Saône élaboré après d'importantes études techniques, une approche globale et concertée de gestion hydraulique s'est mise progressivement en œuvre sur la plupart des sous-bassins versants affluents.

STRATEGIE

A la suite du Plan de Gestion de la Saône, c'est la politique des Contrats de Rivière qui a été retenue pour développer une stratégie d'aménagement concertée et intégrée. 12 procédures sont actuellement en cours sur le bassin versant de la Saône, couvrant ainsi près des 2/3 du bassin versant. La mise en œuvre de cette politique contractuelle s'effectue avec l'appui d'études thématiques de haut niveau en associant tous les partenaires concernés par les usages de l'eau.

Pour le Val de Saône proprement dit, un Contrat de Vallée Inondable est initié par le Syndicat Mixte Saône-Doubs avec l'appui de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de VNF.

Un SAGE est également approuvé sur 212 communes, un autre est en cours de réalisation.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Durant les 5 dernières années, 4 Millions d'Euros ont été utilisés.

Le Syndicat Mixte Saône-Doubs assure le portage et la coordination de tous les Contrats de Rivière portant sur des bassins versants de plus de 1 000 km² et ayant un caractère interdépartemental. Le montant des Contrats varie de 47 Millions d'Euros (bassin de la Seille) à 110 Millions d'Euros (vallée de la Saône).

PARTENARIAT

L'ensemble de ces procédures est conduit en partenariat avec les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de VNF. Les Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération et les structures de Pays sont aujourd'hui très impliqués dans ces démarches compte tenu des relations nécessaires avec la stratégie de développement et d'aménagement du territoire.

EVALUATION

La démarche initiée il y a quelques années est actuellement en phase de concrétisation.

L'approche globale de gestion de l'eau et d'aménagement des bassins versants permet de conforter des stratégies de développement local et d'intégrer complètement l'ensemble des questions liées à l'eau dans l'aménagement du territoire (maîtrise de l'occupation des sols et de l'urbanisation, développement économique, qualité des eaux, risques d'inondation, sécurité des populations...).

Cette stratégie nécessite d'importants moyens pour sa mise en œuvre et une implication de l'ensemble des acteurs.

Les politiques publiques actuellement en cours sur le bassin de la Saône et initiées par le Syndicat Mixte portent sur 1 800 communes.

Plan de gestion lié aux risques d'inondations - Vidourle

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents.

Syndicatvidourle@wanadoo.fr

LOCALISATION

Fleuve cévenol qui sépare les départements du Gard et de l'Hérault et débouche sur la Méditerranée à côté de la Grande Motte.

OBJECTIFS

Les crues des 8 et 9 septembre 2002 ont été exceptionnelles. Le débit d'eau a doublé par rapport aux crues dites centennales (2600 m³/seconde). L'analyse a mis en évidence les causes des lourds dégâts (4ME de travaux d'urgence après crue).

L'objectif est bien entendu de limiter les risques à l'avenir, ce qui amplifie **une réflexion globale sur le territoire de la vallée.**

Pour cela on peut citer :

- adapter l'occupation des sols en zone inondable,
- améliorer l'information et l'alerte en temps de crise,
- préparer les communes et les services publics à la crise,
- sensibiliser et éduquer les populations,
- valoriser les zones d'expansion et retenir l'eau,
- protéger les lieux habités en renforçant les digues existantes et en construisant de nouvelles digues autour des zones habitées.

STRATEGIE

Pour atteindre ces objectifs il a été décidé de lancer un « plan pour le Vidourle » qui comporte l'ensemble des études nécessaires et un programme d'actions :

- l'aménagement de plusieurs dizaines de bassins (retenues collinaires) ou zones d'expansion, notamment dans certaines zones devenues agricoles,
- l'adaptation de l'habitat et éventuellement le déplacement de certaines constructions,
- le développement de la culture du risque et des réflexes citoyens (pose de repères sur les crues historiques...),
- la protection des biens et des personnes,
- l'information et amélioration du système d'alerte.

Les études en cours, sur la base des données de cette crue, permettront d'adapter le programme.

La stratégie repose aussi sur des **maîtrises d'ouvrages locales et coordonnées** par l'EPTB Vidourle. C'est une des clefs de la réussite d'un véritable **projet de territoire.**

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le rôle de coordination et l'entretien sont assurés par le Syndicat du Vidourle grâce aux Départements (Gard, Hérault) et à une contribution des communes qui ont monté leur contribution à 1 euro par habitant. L'Etat et l'Agence de l'Eau, la Région et l'UE sont les partenaires financiers du programme.

Les moyens humains mobilisés sont de 12 personnes et l'effort financier pour les acteurs publics est de 29 M d'euros sur la période 2003 – 2007.

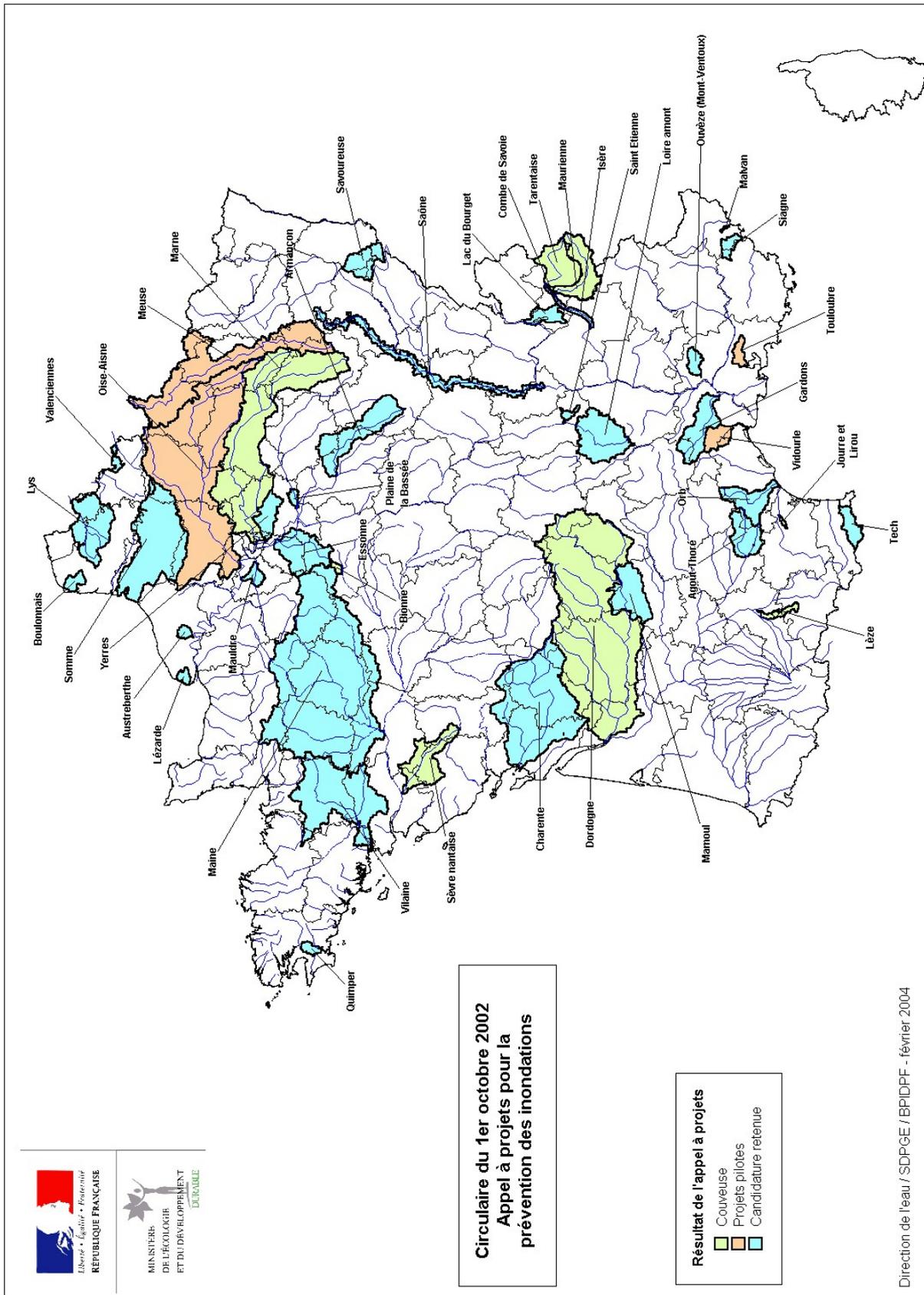
PARTENARIAT

Départements du Gard et de l'Hérault, Etat et Agence de l'Eau, la Région et l'Union Européenne.

EVALUATION

La forte mobilisation à la suite de la catastrophe exceptionnelle, ne doit pas faire oublier la difficulté de maîtriser l'urbanisation dans des secteurs à très forte pression démographique. C'est pourtant une des conditions à la réduction du risque.

3. Carte : résultat de l'appel à projets pour la prévention des inondations.



4. Carte : réorganisation de la prévision des crues ; territoires et services support des SPC

